

SELON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT PASTEUR



**La capitale
est un foyer épidémique
du variant britannique**

P 07

Le Monde

de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lmondeadm.com

Dimanche 02 Mai 2021 / N° 1099

Prix : 20 DA

Accidents de la circulation :

**70 morts
et 2623
blessés depuis
le début
de ramadhan**

P 16



Création d'entreprises

**Le gouvernement ambitionne
de créer 1500 startups**

Malgré la crise sanitaire et politique, le gouvernement mise toujours sur la création de milliers de startups pour soutenir l'économie nationale et créer de l'emploi.

Pour l'année en cours, le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la petite entreprise, Yacine Walid, ambitionne de créer 1500 startups d'ici la fin de l'année en cours. Lors d'un déplacement à Biskra, il a estimé que cet objectif de création de « 1500 start-up à la fin 2021 » est « réaliste » étant donné que son département « privilégie l'aspect qualitatif au quantitatif » et que la « différence entre les sociétés classiques et celles émergentes réside dans le fait que ces dernières offrent des services innovants et une valeur ajoutée à l'économie nationale ».

Commerce et paiements en ligne

**CARE note une importante
évolution**



Une projection du SG de l'Opep, Mohamed Barkindo

**La demande de pétrole
évoluera de 25% d'ici 2045**

Dialogue social

**Le ministre de l'Energie reçoit
les représentants du patronat**

Le ministre des l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a reçu, jeudi à Alger, nombre de représentants des chefs d'entreprises en vue d'examiner les volets et moyens d'accompagner les investisseurs dans ce secteur et apaiser les difficultés rencontrées.

BANQUES PUBLIQUES

FIN DE MISSION POUR LES PDG



LIRE LA PAGE 4

Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a mis fin aux fonctions des PDG des banques publiques, remplacés désormais par les Présidents des conseils d'administration et des directeurs généraux. Le changement opéré à la tête des six banques publiques élimine ainsi les fonctions des PDG et ouvre la voie à une réforme plus globale de la gouvernance des banques publiques. Ainsi, Houari Rahali a été nommé PCA de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) alors que Lazhar Latreche a été reconduit comme DG de cette banque. Mohamed Larbi a été nommé PCA du Crédit populaire d'Algérie (CPA) et Ali Kadri DG de la même banque. Pour la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), Nacer Laouami a été nommé PCA et Mohand Bourai reconduit au poste de DG.

Algérie-FMI

**BENABDERRAHMANE S'ENTRETIENT
AVEC LE CHEF DU DEPARTEMENT MOAC**

HEURES DE SALAT

Horaires de prière à Alger du Dimanche 02 Mai 2021

Dohr	Asr	Maghreb	Icha
12:46	16:30	19:31	21:00

Horaires de prière à Alger du Lundi 03 Mai 2021

Fajr	Chourouk
04:25	06:00

Météo



Alger 26° / Oran 22° / Annaba 23° /
Constantine 23° / Béchar 23° / Biskra 25° /
Djelfa 17° / Sétif 19° / Ghardaïa 26° / Jijel 26° /
Tlemcen 22°

ALGER

Perturbation de l'alimentation en eau potable dans 5 communes

Une perturbation de l'alimentation en eau potable interviendra dans cinq (5) communes de la wilaya d'Alger en raison de la réparation d'une canalisation principale de transfert d'eau, a annoncé samedi la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL). Il s'agit des communes de Draria (en sa totalité), d'Ouled Fayet (en sa totalité), de Souidania (en partie), de Dély Brahim (zhun Ain Allah) et de Chéraga (en partie), a précisé la même source. Tout en assurant que la remise en service de l'alimentation en eau potable se fera progressivement dès la fin des travaux, SEAAL a tenu à préciser que ces travaux ont été programmés durant la nuit dans le but de réduire leurs impacts au niveau de la Cité 527 Logts AADL El Achour, lieu où se trouve la canalisation principale de transfert d'eau. SEAAL a recommandé, ainsi, à ses clients de vérifier la fermeture de leurs robinets d'eau, afin d'éviter une éventuelle inondation au moment du rétablissement de la distribution d'eau. Après la remise en eau, SEAAL a conseillé aux citoyens de laisser couler à faible débit un de leurs robinets d'eau froide pendant quelques minutes afin de chasser l'air qui pourrait se trouver dans les branchements. SEAAL prie ses clients de l'excuser des désagréments causés par ces travaux et met à leur disposition, pour toute information, le numéro de son centre d'accueil téléphonique opérationnel, le 1594, accessible 7j/7 et 24h/24 et l'adresse électronique : mail.1594@seaal.dz, ainsi que les pages Facebook de la société.

Comité olympique et sportif algérien
L'AG électorale le 8 juin

Le Comité olympique et sportif algérien (COA) tiendra son assemblée générale électorale (AGE) pour le mandat olympique 2021-2024 le 8 juin (9h00) à Ben Aknoun, alors que l'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'exercice 2020 aura lieu le 29 mai (9h00) à l'hôtel El Djazaïr (Alger), a appris samedi l'APS de l'instance olympique.

L'AGE sera précédée par l'AG Ordinaire qui sera consacrée à l'approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2020 et la présentation et l'adoption des bilans moral et financier de l'exercice 2020, précise la même source. Lors de cette AGO, il sera procédé également à l'installation des commissions de candidatures, de recours

et de passation de consigne, chargées de l'organisation de l'assemblée générale électorale prévue le 8 juin au siège du COA à Ben Aknoun (Alger). Le comité olympique et sportif algérien est présidé depuis le 12 septembre 2020 par le médaillé de bronze aux JO-2000 de Sydney, Abderahmane Hammad.

Covid-19/ Tunisie : 1904 nouveaux cas et 81 décès supplémentaires en une journée

Le bilan épidémiologique du ministère tunisien de la Santé des dernières 24 heures fait état de 1.904 nouvelles contaminations locales de COVID-19 et de 81 décès supplémentaires dus à cette maladie. Selon le ministère, le pays totalise 309.119 cas confirmés de COVID-19 dont 10.722 décès et 259.957 guérisons depuis le 2 mars 2020. Actuellement, 2.809 Tunisiens atteints de la COVID-19 sont encore hospitalisés, dont 536 en soins intensifs et 156 autres placés sous respiration artificielle. Le président du Comité de pilotage de la campagne nationale de la vaccination, Hechmi Louzir, a regretté vendredi dans une déclaration la lenteur observée dans le rythme de vaccination, "qui devrait s'accélérer dans les jours à venir". M. Louzir a fait savoir que la moyenne des vaccinations par jour est de l'ordre de 15.000 à 16.000, "un rythme insuffisant (...) la lenteur de ce processus s'explique par la réduction des doses disponibles et à la préparation logistique". A la date du 29 avril, 372.083 Tunisiens ont été vaccinés dont 85.696 ont reçu une deuxième injection sur un total de 1.418.063 inscrits sur la plateforme électronique Evax.

Annaba
3 trafiquants de drogues arrêtés

Le service régional de lutte contre le trafic de drogues illicites pour l'Est du pays dont le siège est implanté à El Hadjar (Annaba) poursuit ses opérations dans le domaine de la lutte contre ce fléau. En effet, il a réussi, cette fin de semaine, à mettre fin à un réseau criminel activant dans le domaine du trafic de drogue dure (cocaïne), composé de trois individus, âgés de 41 à 74 ans. Cette opération policière a permis la saisie de 400 gr de ce poison, ainsi qu'une voiture de tourisme servant au transport des drogues dures, une somme importante provenant de la vente de la drogue, et des téléphones portables. Le rayon d'action de ce réseau de malfaiteurs s'étend du centre du pays aux wilayas de l'Est. Outre la quantité de drogue, les policiers ont saisi une voiture de tourisme servant au transport de la drogue, une somme importante provenant du produit de la vente et des téléphones portables. Toutes les mesures juridiques concernant cette affaire ont été prises en coordination avec le procureur de la République territorialement compétent, indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Annaba.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation National d'Édition et de Publicité

Fondation pour l'édition
et la publicité
EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTES NUMÉROS

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 021737778

021737128

FAX 021739559

DÉLIVRÉ

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

LA QUESTION A ÉTÉ ABORDÉE LORS D'UNE RÉUNION PRÉSIDÉE PAR TEBBOUNE Vers un durcissement du confinement ?

La situation épidémiologique est suffisamment inquiétante pour justifier un possible retour à un confinement plus strict et ciblé. La question a été évoquée à l'occasion de la tenue d'une réunion consacrée à l'évaluation de la situation épidémiologique. Le président de la République y a demandé un état des lieux dans les différentes wilayas pour pouvoir adapter les mesures en fonction de la gravité de la situation. Abdelmadjid Tebboune exige plus de rigueur pour faire respecter les gestes barrières à travers l'application stricte des contraventions prévues par la loi. Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le corps médical avait donné l'alerte il y a plusieurs jours déjà : le nombre de contaminations au Covid-19 est suffisamment élevé pour faire craindre une troisième vague encore plus virulente que les précédentes.

L'Algérie est repassée au-dessus de la barre des 200 cas de Covid-19 confirmés au quotidien. Les structures de santé subissent déjà une pression. La situation au plan sanitaire est assez inquiétante pour nécessiter une réunion d'évaluation présidée par le président de la République.

Les membres du comité scientifique ont pu donner leurs avis sur la meilleure riposte face au risque d'une vraie flambée. S'ils ont tous insisté sur la nécessité de choisir une stratégie basée sur le comportement, la question du durcissement des mesures a également été évoquée. Elle pourrait être retenue pour les wilayas qui connaissent une augmentation rapide du nombre de contaminations et une grande dynamique des nouveaux variants.

La capitale en fait partie puisqu'elle consti-



tue le plus important foyer des variants britannique et nigérian. Au-delà d'un bilan quotidien qui ne prend en compte que les cas confirmés par test PCR ou par scanner, c'est la capacité des structures de santé à faire face à un nouveau rush de patients, notamment en réanimation.

Autre sujet d'inquiétude, les contaminations qui sont plus fréquentes au sein de la jeune population, voire chez des adolescents. Que faire pour éviter que les structures de santé ne soient pas rapidement

dépassées par un afflux massif de malades ? Comment éviter une plus grande propagation du virus ? Après avoir écouté les avis des membres du comité scientifique, le président de la République a donné des instructions afin que les statistiques soient données « avec précision à partir de chaque wilaya en tenant compte des foyers de contamination cités par cité et village par village, et ce, dans l'objectif de prendre des décisions fondées sur des chiffres précis et d'engager une enquête épidémiologique ur-

gente sur les nouveaux variants en Algérie ».

Une orientation qui est sans doute le prélude à des mesures qui cibleront uniquement les foyers de contamination et épargneront les wilayas où la situation épidémiologique est plutôt stable. Il a également été demandé d'intensifier « les campagnes de sensibilisation à grande échelle et les mesures préventives respectées, à la lumière du relâchement enregistré. La sensibilisation devra englober tous les espaces et structures publiques, notamment les établissements éducatifs, les mosquées, les marchés, les commerces et les moyens de transport ». Une approche pédagogique qui n'exclut pas non plus une meilleure application des lois.

Abdelmadjid Tebboune demande en effet à ce que les contraventions soient dressées « avec rigueur parallèlement à l'intensification du contrôle du respect des mesures préventives ». Le port du masque est en effet non seulement obligatoire mais le non-respect de cette disposition expose en théorie ses auteurs à des sanctions prévues dans un décret exécutif publié dans le Journal officiel datant du mois de mai dernier. Force est de constater que dans l'espace public, le masque est de moins en moins porté.

Dans leurs bilans réguliers relatifs aux contraventions dressées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les différents corps de sécurité évoquent la violation du couvre-feu ou le nombre de commerces fermés pour non-respect du protocole sanitaire mais jamais, ils n'évoquent l'infraction liée au non-port du masque dans les lieux publics.

SELON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT PASTEUR La capitale est un foyer épidémique du variant britannique

Face à une hausse inquiétante des contaminations à la Covid-19, le professeur Fawzi Derrar, directeur général de l'Institut Pasteur d'Alger (IPA), a déclaré : « Il faut absolument freiner cette dynamique en retournant à la fermeté dans le strict respect des mesures barrières », estimant que les décisions du chef de l'État, prises mardi en réunion d'évaluation de la pandémie, dont celle de maintenir les frontières fermées, sont salutaires.

Invité de la rédaction de la Chaîne 3, le directeur général de l'IPA a indiqué que le durcissement des mesures de confinement est l'une des options ayant été évoquées lors de la réunion d'évaluation de la situation pandémique présidée par le président de la République Abdelmadjid Tebboune avant-hier. « Nous avons abordé la possibilité du durcissement des mesures de confinement sanitaire, suite au relâchement et le non-respect des mesures préventives », a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « On assiste à une dynamique haussière des contaminations et la stratégie la plus efficace à adopter conjonctuellement est comportementale. » L'invité qui a estimé que la situation épidémiologique est inquiétante a ajouté que « les frontières sont fermées et le resteront donc, car on a compris qu'une certaine situation a favorisé l'arrivée des variants agressifs qui en ont profité d'une certaine manière, pour faire intrusion chez nous et qui se transmettent rapide-



ment. » Selon le Pr Derrar, il y a 143 cas pour le britannique et 230 cas pour le nigérian qui ont un temps record atteint 20 wilayas déjà avec 50% du variant britannique qui est le plus préoccupant et qui circule à Alger », a-t-il noté. Selon le dernier communiqué de l'IPA, 39 cas confirmés du variant nigérian (B.1.525) et 29 cas du variant britannique (B.1.1.7) sont enregistrés au niveau de la wilaya d'Alger. Il poursuivra pour dire que « c'est une source d'inquiétudes si l'on continue à observer ce relâchement sans agir en ne changeant pas notre comportement ».

M. Derrar avertira « pour qui dans ce cas de figure on peut voir venir une troisième vague » d'autant,

ajoute-t-il, qu'on ne s'est pas encore débarrassé du virus classique Covid-19. Abordant la question de la vaccination citée parmi les mesures curatives, il fera savoir « qu'elle n'a pas d'effet immédiat, mais c'est l'urgence de freiner l'avènement d'une troisième vague qui nous exige le retour absolu vers les mesures barrières, à savoir l'obligation de porter le masque, la distanciation physique, l'usage du protocole sanitaire et une dense sensibilisation ». Sur le même sujet l'invité a attribué le retard dans l'acquisition des vaccins anti-Covid19 à la tension mondiale sur ce produit « et on assiste au diktat des fournisseurs », rappelle-t-il, expliquant que ces derniers « ont intérêt à ouvrir des marchés çà et là, et donc ils ont chamboulé un peu le programme d'acquisition ce qui fait que nous ne recevons plus de vaccin selon le planning d'action initialement établi ». Enfin, le DG de l'IPA a tenu à rassurer que « les choses vont être débloquées progressivement dans les tous prochains jours ». Il saisira l'occasion pour conseiller de conforter l'action de sensibilisation au sein de la population pour ce qui est de la vaccination par le produit d'AstraZeneca. « Nous sommes face à une situation critique qui ne laisse pas le choix », car « une personne vaccinée est un vecteur de transmission en moins », appelant les citoyens à s'inscrire sur la plateforme de vaccination du ministère de la Santé.

Santé et sécurité en milieu professionnel : Nouveaux textes pour protéger les travailleurs

L'intérêt porté à la santé et à la sécurité en milieu de travail est aujourd'hui plus que jamais une priorité. L'apparition de la pandémie de la Covid-19 a interpellé les pouvoirs publics sur la nécessité d'adopter un dispositif national de prévention réactif au sein des entreprises économiques. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a profité de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé dans le monde du travail, célébrée hier mercredi, pour inviter les parties prenantes à renforcer les mesures préventives en vigueur pour les employés et les maintenir.

Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) - Le ministre du Travail, El Hachemi Djaâboub, et son homologue de la santé, Abderrahmane Benbouzid, ont signé hier à Alger, une convention inhérente à la protection des travailleurs.

Il s'agit de mesures techniques qui renforceront la protection des employés relevant du secteur de la construction et des travaux publics.

« De nouveaux textes ont été élaborés de façon plus adaptée à cette catégorie de travailleurs », a souligné El Hachemi Djaâboub. Ce dernier a, en outre, fait état de l'élaboration d'un décret exécutif prévoyant d'octroyer des subventions aux entreprises et centres de formation agréés pour dispenser aux travailleurs, des sessions de formation portant sur la prévention des risques du métier. Il s'est également montré insistant sur la nécessité de créer un climat sain et rassurant sur les lieux de travail, particulièrement dans le contexte actuel.

El Hachemi Djaâboub a rappelé que depuis le début de la pandémie de Covid-19 : « Le ministère du Travail a été très regardant envers le respect du protocole sanitaire dans les entreprises », a-t-il relevé. Il a d'ailleurs signalé que les agents de l'inspection du travail ont enregistré, en 2020, près de 1 970 infractions liées au non-respect du dispositif sanitaire en vigueur dans les entreprises.

Djaâboub a appelé les employés à être responsables, et à rester vigilants en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire.

Le directeur général du travail a expliqué que dès le début de la pandémie de la Covid-19, des mesures ont été mises en place en milieu de travail pour endiguer la propagation du virus.

« Nous envisageons aujourd'hui de renforcer notre politique de prévention dans les entreprises publiques et privées », a-t-il souligné. Il ajoutera que cela implique, évidemment, la mise en œuvre de textes de lois visant la protection des travailleurs de tous les secteurs.

Il souligne qu'en sus de l'aspect réglementaire, la sensibilisation a un rôle important à jouer parmi les employés et les employeurs.

BANQUES PUBLIQUES

Fin de mission pour les PDG



Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a mis fin aux fonctions des PDG des banques publiques, remplacés désormais par les Présidents des conseils d'administration et des directeurs généraux. Le changement opéré à la tête des six banques publiques élimine ainsi les fonctions des PDG et ouvre la voie à une réforme plus globale de la gouvernance des banques publiques. Ainsi, Houari Rahali a été nommé PCA de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) alors que Lazhar Latreche a été reconduit comme DG de cette banque. Mohamed Larbi a été nommé PCA du Crédit populaire d'Algérie (CPA) et Ali Kadri DG de la même banque. Pour la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), Nacer Laouami a été nommé PCA et Mohand Bourai reconduit au poste de DG. La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP-Banque) a vu la nomination de Mustapha Chaabane en tant que PCA et de Samir Tamrabet en tant que DG. Said Dib et Youcef Lalmas ont été res-

pectivement nommés PCA et DG de la Banque de développement local (BDL). Quant à la Banque nationale d'Algérie (BNA), le ministre des Finances a nommé Ramdane Idir comme PCA et Mohamed-Lamine Lebbou comme DG. Ces changements opérés à la tête des banques publiques doivent « permettre de hisser leur niveau de gouvernance aux standards internationaux afin d'améliorer leur contribution au financement de l'économie nationale », a expliqué, jeudi, le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane. Ces nouvelles nominations obéissent également, à en croire le ministre, à l'objectif d'ancrer de meilleures pratiques en matière de gouvernance dans le secteur bancaire. Cependant, il est clair que l'eau de roche que les nouveaux managers devraient répondre à des impératifs intimement liés à la conjoncture financière que traverse le pays. Ils doivent ainsi slalomer entre les impératifs de l'inclusion financières en ratissant sur les terrains de l'économie informelle aux fins de sa bancari-

sation et les exigences du financement de l'économie pour faire repartir la croissance. Le premier argentier du pays souligne à juste titre que les nouveaux responsables nommés à la tête des banques publiques ont pour mission principale de mettre en œuvre l'ensemble des ressources humaines, matérielles et administratives pour œuvrer à la bancarisation et au financement des projets structurants tout mutualisant leurs moyens pour assurer leur présence au niveau des dix wilayas nouvellement créées. A ce propos, le ministre des Finances a indiqué qu'à fin 2020, les crédits bancaires ont atteint 9.500 milliards dinars dont 75% ont été octroyés au financement de l'investissement. En revanche, le réseau des banques publiques a atteint 1.178 agences à travers le territoire national alors que les 3.500 distributeurs automatiques de billets (DAB) et guichets automatiques de billets (GAB) ont permis de réaliser près de 50 millions d'opérations de retrait.

Yani. T.

UNE PROJECTION DU SG DE L'OPEP, MOHAMED BARKINDO

La demande de pétrole évoluera de 25% d'ici 2015

Contrairement aux pronostics selon lesquels la consommation et la production de pétrole connaîtraient une tendance baissière sur le moyen et long termes, le Secrétaire général de l'Opep surprend plus d'un en pariant sur une hausse de 25% de la demande mondiale d'énergie primaire d'ici 2045. C'est une perspective qui rompt avec les projections pessimistes des institutions de Bretton Woods, de BP et de la banque américaine Goldman Sachs. Celle-ci s'attend à ce que la demande mondiale de brut baisse dès 2026, alors que la firme pétrolière britannique BP dit croire fermement, par la voix de son PDG, à la fin de l'ère de la croissance de la de-

mande de pétrole. Rien de tout cela, tente ainsi de dire le SG de l'Opep, Mohamed Barkindo, qui, lors de la 5ème réunion du Symposium regroupant l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Forum international de l'Energie (IEF) et l'Opep, a affirmé que toutes les sources d'énergie seront nécessaires pour répondre à la demande mondiale « croissante ». Dans une déclaration publiée sur la page Facebook officielle de l'Opep, le SG de l'Opep a indiqué que « la demande mondiale d'énergie primaire devrait augmenter à moyen et long terme d'un niveau remarquable de 25% d'ici 2045 ». Mohamed Barkindo a soutenu également que les combustibles fossiles auront

aussi un rôle à jouer dans la « transition énergétique ». « Nous devons rechercher des solutions plus propres et plus efficaces, tout en promouvant l'économie circulaire du carbone comme moyen d'améliorer la performance environnementale », a-t-il plaidé, soulignant sur sa lancée que « les efforts mondiaux pour lutter contre le changement climatique doivent respecter les éléments fondamentaux de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en particulier en ce qui concerne l'équité, la responsabilité historique et les circonstances nationales ».

COMMERCE ET PAIEMENTS EN LIGNE

CARE note une importante évolution

Dans une étude rendue publique hier par CARE (Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise), portant sur l'évolution des montants des transactions en ligne, il en ressort que l'essentiel des paiements sur internet se passent dans le secteur des télécommunications ; lequel englobe celui de la téléphonie fixe et mobile. « En moyenne, ce secteur représente 86% depuis la mise en place de ce mode de paiement. Le second secteur est de l'électricité et eau où il est permis depuis 2016 au citoyen de payer ses factures par sa carte EDHAHABIA et la carte CIB. Le montant moyen de la transaction est d'un peu plus de 2200 dinars sur la période 2016-2019 et de moins de 1500 dinars pour les quatre premiers mois de l'année 2020 », lit-on dans l'étude de CARE qui relève, faut-il le souligner, une hausse fulgurante des montants des transactions réalisées par internet. Selon les graphes contenus dans ladite étude, le montant des transactions en ligne est passé de 192 dinars en moyenne par transaction en janvier 2020 à 762 dinars en janvier 2021 et de 180 dinars par transaction en moyenne en février 2020 à 621 dinars par transaction en moyenne en 2021. Des données chiffrées contenues dans cette étude, il en ressort également que le secteur des Télécommunications décline de loin les autres secteurs en matière des valeurs des paiements transitant par internet, passant d'une moyenne mensuelle de 102.047 dinars en janvier 2020 à une moyenne mensuelle de 576.474 dinars en janvier 2021. Le secteur des Télécommunication est suivi dans sa tendance haussière par les paiements par internet des factures de l'électricité et de l'eau dont les transactions ont connu une progression fulgurante depuis 2016. En revanche, le montant moyen des paiements sur le réseau TPE est resté assez stable, note CARE. « Après une augmentation très modérée (1% en moyenne) entre 2016 et 2019, le montant moyen de paiement a commencé à baisser pour les quatre premiers mois de l'année 2020. Il s'est établi pour le mois d'avril à 6242 dinars après avoir commencé l'année (janvier) à 7400 dinars », lit-on dans l'étude diffusée, hier, par CARE. Par ailleurs, la même source indique que le montant moyen des retraits sur le réseau ATM est de 17000 dinars. Ce montant était de 14.389 dinars en 2016 pour monter à plus de 17.000 dinars en mai 2020 ; soit une augmentation de l'ordre de 20% en l'espace de cinq ans. « Cet indicateur est un bon proxy pour le coût de la vie en Algérie », souligne CARE.

Yani. T.

Quid des administrateurs autonomes ?

La décision de remplacer les PDG des banques publiques par des PCA et des DG annule-t-elle la mesure annoncée il y a quelques mois et qui consiste à engager des administrateurs indépendants en tant que membres des conseils d'administration ? Il était, en effet, question, il y a quelques mois, de lancer un appel à manifestations d'intérêt dès cette année pour le choix des administrateurs indépendants qui devraient participer en tant que membres au sein des conseils d'administration des banques publiques. L'idée est que ces administrateurs devaient, initialement, permettre banques publiques d'asseoir une nouvelle gouvernance dans le cadre de la réforme des organes de gestion. Il s'agissait également d'organiser la séparation des rôles de Président du Conseil et Directeur Général, chargé de l'exécutif, c'est-à-dire de la gestion opérationnelle de la banque et responsable devant le Conseil d'Administration. Or, la réforme proposée par le ministre des Finances à travers l'annulation des fonctions des PDG et de les confier aux PCA et aux DG semble avoir le même but que la réorganisation suggérée il y a quelques mois à travers l'introduction d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration. Ce qui laisse croire que l'ancienne réforme a été abandonnée au profit de la nouvelle, annoncée, jeudi, par le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane.

Yani. T.

ALGÉRIE-FMI

Benabderrahmane s'entretient avec le chef du Département MOAC

Le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, s'est entretenu jeudi, par visioconférence, avec le directeur du Département du Moyen Orient et de l'Asie Centrale (MOAC) au Fonds monétaire international (FMI), Jihad Azour, et son équipe, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la participation de M. Benabderrahmane aux Réunions de printemps du groupe de la Banque mondiale (BM) et du FMI, précise la même source. Elle a constitué une occasion pour échanger sur les retombées économiques et les défis imposés par la Covid-19, sur la nature des réponses de politique économique adoptée par l'Algérie pour faire face à cette crise, ainsi que sur la meilleure manière pour le FMI de continuer à apporter au pays à travers son appui technique, ajoute le communiqué.



M. Benabderrahmane, a ainsi présenté, dans son intervention, l'évolution récente de la situation économique en Algérie dans le contexte de la Covid-19.

Il a présenté, dans ce sens, les ef-

forts déployés par l'Algérie sur les plans fiscal, économique et social, pour faire face aux répercussions socio-économiques de la Covid-19, ajoutant que les mesures prises dans le cadre de la lutte

contre la pandémie ont nécessité la mobilisation de moyens budgétaires additionnels d'un montant de 1,3 milliards de dollars.

Par ailleurs, le ministre a précisé que "l'Algérie est déterminée à accélérer les chantiers de réformes déjà lancés".

Dans ce contexte, il a précisé que sur "le plan fiscal, notre pays a engagé une réforme basée essentiellement sur la modernisation de l'Administration des Impôts et l'élargissement de l'assiette fiscale, tout en œuvrant à impliquer davantage la population activant dans le secteur informel".

Sur le plan de la gouvernance budgétaire, M. Benabderrahmane a souligné que "l'Algérie procède actuellement à une rénovation de la politique budgétaire, basée sur la rationalisation de la dépense publique et visant à une meilleure maîtrise des risques budgétaires". Concernant le volet financier et bancaire, le ministre a signalé que

"des réformes ont été engagées pour la dynamisation du marché de capitaux et l'amélioration de la gouvernance des banques publiques à travers la séparation des fonctions de gestion et de supervision".

De son côté, M. Azour a indiqué que "même si une reprise économique mondiale est prévue pour 2021, l'engagement continu des politiques publiques reste indispensable pour soutenir cette reprise", ajoutant qu'il serait "important" de continuer à oeuvrer pour créer les espaces budgétaires nécessaires à cet effet.

Enfin, le directeur du département MOAC du FMI a exprimé son "appréciation" à l'égard du partenariat de son institution avec l'Algérie et a réitéré la disposition du Fonds à poursuivre son accompagnement au processus de réformes engagé par l'Algérie et ce, à travers les actions d'assistance technique et de conseil.

CRÉATION D'ENTREPRISES

Le gouvernement ambitionne de créer 1500 startups



Malgré la crise sanitaire et politique, le gouvernement mise toujours sur la création de milliers de startups pour soutenir l'économie nationale et créer de l'emploi.

Pour l'année en cours, le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la petite entreprise, Yacine Walid, ambitionne de créer 1500 startups d'ici la fin de l'année en cours. Lors d'un déplacement à blida, il a estimé que cet objectif de création de « 1500 start-up à la fin 2021 » est « réaliste » étant donné que son département « privilégie l'aspect qualitatif au quantitatif » et que la « différence entre les sociétés classiques et celles émergentes réside dans le fait que ces dernières offrent des services innovants et une valeur ajoutée à l'économie nationale », a-t-il souligné.

Il également signalé la mise en place, à cet effet, d'une plate-forme électronique pour permettre aux promoteurs des entreprises, voire même les promoteurs de start-up n'ayant pas encore obtenu de registres de commerce de s'inscrire, a-t-il indiqué.

Pour inciter les jeunes à se lancer dans la création de startups, le gouvernement a mis en place des facilitations. Le ministre délégué a cité l'approbation de nombreuses exonérations fiscales et dont le décret exécutif portant sur ces exonérations a été adopté la semaine écoulée. A cela s'ajoute la création d'un Fond d'investissement spécial pour les start-up pour faciliter leur financement, a-t-il indiqué, signalant que de nombreuses entreprises innovantes ont déjà bénéficié des prestations de ce Fond.

Avant Yacine Walid, le premier ministre, Abdelaziz Djerad, en personne a donné les grandes orientations de ce que devra être le secteur des startups. « Le Président de la République a insisté, à maintes reprises, sur l'impératif de réunir toutes les conditions et moyens nécessaires pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur rôle dans le processus de diversification économique escompté », avait-il rappelé lors d'une rencontre sur le sujet.

« Aujourd'hui, l'Algérie fait face à des défis socioéconomiques majeures qui doivent être relevés à travers l'insertion du savoir et de l'innovation dans la formulation de toute vision ou stratégie de développement, à travers l'appui des startups à potentiel important de croissance, précisant qu'un cadre organisationnel et juridique a été mis en place pour encadrer ses activités et créer un Fonds d'investissement pour son financement », a encore indiqué le premier ministre. Il ajoutera que l'appui du gouvernement l'appui du gouvernement aux startups, à travers le lancement d'un accélérateur de startups avec des moyens matériels et un mode de gestion conformes aux normes internationales, ce qui contribuera à l'appui des efforts de l'Etat pour aboutir à des solutions durables à même de faire de l'Algérie, un pôle d'innovation par excellence en Afrique et dans la région, a-t-il ajouté.

Pour créer plus de startups et de micro-entreprises, le gouvernement a créé un département ministériel qui est dédié à cela.

Saïd Sadia

DIALOGUE SOCIAL

Le ministre de l'Energie reçoit les représentants du patronat



Le ministre des l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a reçu, jeudi à Alger, nombre de représentants des chefs d'entreprises en vue d'examiner les voies et moyens d'accompagner les investisseurs dans ce secteur et aplanir les difficultés rencontrées.

M. Arkab s'est réuni avec la présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saida Naghza, le président de la Confédération algérienne du patronat algérien (CNPA), Mohamed Essaid Nait Abdelaziz et le président de l'Unionnationale des investisseurs dans les relais et stations de services (Uniprest), Hamid Ait Anceur, précise le communiqué.

Lors de l'audience accordée à Mme. Naghza, plusieurs dossiers ont été évoqués, à savoir les opportunités d'investissement des entreprises économiques privées dans les filières du secteur, principalement les mines, les hydrocarbures, la pétrochimie, l'industrie manufacturière, le transfert d'électricité et les énergies renouvelables.

A cette occasion, le ministre a exprimé la disposition de son secteur à "accompagner l'ensemble des entreprises nationales privées tout en leur réunissant un climat d'affaires favorable à travers l'octroi de facilitations aux investisseurs dans les différents domaines tels que l'alimentation en électricité des zones d'activités, les zones industrielles et agricoles", a ajouté le communiqué.

M. Arkab a appelé également à l'installation d'une équipe de travail chargée d'examiner les procédures à suivre en vue de faciliter les investissements créateurs de richesse et d'emplois.

Lors de la rencontre du ministre avec MM. Nait Abdelaziz et Ait Anceur, nombre de sujets ont été abordés, liés notamment au secteur de l'Energie et des Mines à l'ombre de la conjoncture actuelle ainsi que les répercussions de la pandémie sur l'économie nationale.

Après avoir écouté les préoccupations des présidents de la CNPA et de l'UNIPREST, M. Arkab s'est montré compréhensif quant aux remarques soulevées, mettant l'accent sur la conjugaison des efforts de tout un chacun pour la continuité de la coordination, de la consultation et de l'action commune afin d'en trouver les solutions idoines, a poursuivi le communiqué du ministère.

A la fin, le ministre de l'Energie a adressé ses remerciements à l'ensemble des partenaires activant dans le domaine pour leur haut sens de responsabilité, les appelants à la modernisation des stations de services et à la généralisation de l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) en tant que carburant propre.

MILA

Au moins 19 opérations d'exportation effectuées



Au total, 19 opérations d'exportations de produits agricoles et industriels vers des marchés extérieurs, ont été effectuées depuis début avril 2021 par des exportateurs de la wilaya de Mila, a-t-on appris jeudi auprès des services de la Direction locale du commerce.

"La valeur des exportations effectuées depuis début avril courant a atteint les 113.100 euros, a précisé à l'APS le chargé de gestion du bureau du commerce extérieur et la promotion des marchés d'utilité publique de la direction locale du commerce, Mouloud Saâyouf, faisant état, dans ce cadre, de l'exportation de produits alimentaires divers et de produits agricoles comme l'ail, les dattes, le blé, l'huile d'olive, les fibres de polyester et le ci-

ment.

Ces produits ont été exportés depuis Mila vers plusieurs marchés extérieurs, dont de nouveaux marchés qui accueillent pour la première fois des produits issus de cette wilaya, notamment l'Italie, la France, la Roumanie, le Mali, les Emirats arabes unis, les Etats unis d'Amérique (USA) et le Luxembourg, a-t-il fait savoir.

La valeur des exportations effectuées en avril 2021 vient s'ajouter à celle des exportations réalisées par la wilaya durant le premier trimestre de la même année, estimée à 302.793 euros, provenant de huit (8) opérations d'exportations d'escargot, d'ail, d'oignon sauvage, de dattes, de fibres de polyester et de pomme de terre, vers plusieurs marchés étrangers, a déclaré le

même responsable.

Ces opérations reflètent une "dynamique" des exportations hors-hydrocarbures comparativement à l'année 2020, marquée par un recul des exportations suite aux répercussions de la crise sanitaire occasionnée par la Covid-19, a souligné la même source, affirmant que la valeur des exportations réalisées durant l'année précédente est de l'ordre de 645.034 euros. Selon M. Saâyouf, la dynamique du volume des exportations enregistrée en 2021 est le fruit de plusieurs facteurs dont l'ouverture de nouveaux marchés dans plusieurs pays, comme les Emirats arabes unis et le Royaume-Uni en plus de la diversification des produits exportés.

A DIX JOURS DE LA FIN DE RAMDHAN

Les actions de solidarité se multiplient malgré la pandémie



Malgré les contraintes des conditions sanitaires en cours, les opérations de solidarité ne s'arrêtent pas en ce mois de ramadhan dans plusieurs régions du pays.

C'est le cas de la wilaya d'El-Bayedh, où le Croissant-Rouge algérien (CRA) a procédé à la distribution de plus de 20.000 kits alimentaires aux familles démunies depuis le début du mois de Ramadhan, a-t-on appris de sa présidente, Saïda Benhabiles.

Lors d'une opération de solidarité du CRA, organisée dans la commune Boussemghoun, au sud-ouest de la wilaya d'El Bayadh, où elle a procédé à la distribution de 160 colis alimentaires aux familles démunies dont certaines sont des nomades, Mme Benhabiles a souligné que la distribution de ces colis alimentaires concernent les familles nécessiteuses à travers toutes les wilayas du pays dans le cadre de l'action de solidarité du CRA.

A Djanet, Pas moins de 5.077 familles nécessiteuses et celles à faibles revenus, issues des wilayas de Djanet et d'Illizi, ont bénéficié de l'allocation de solidarité pour le mois de Ramadhan (10.000 DA). Cette action de solidarité a profité à 3.456 familles dans la wilaya d'Illizi et 1.621 autres dans celle de Djanet, ayant rempli les conditions d'octroi de cette aide, selon un ordre de priorité. Pour venir en aide aux nécessiteux dans ces deux régions en ce mois sacré, la direction de l'Action sociale (DAS) a procédé, en coordination avec les cellules de proximité de solidarité, à la distribution de colis alimentaires ainsi que de lots d'effets vestimentaires pour les orphelins et nécessiteux.

A Mascara, c'est une autre forme de solidarité qui s'est affichée. Dix bus de transport scolaire, deux ambulances et du matériel médical ont été distribués au profit des communes de la wilaya de Mascara lors d'une cérémonie tenue samedi à l'unité principale de la protection civile, dans le cadre des festivités de célébration de la fête du travail.

Le wali de Mascara, Abdelkhalek Sayouda, a présidé cette cérémonie de remise de 10 bus de transport scolaire au profit des communes de la wilaya. L'opération a été financée par le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales. A la même occasion, une ambulance et quatre fauteuils de chirurgie dentaire ont été remis à l'hôpital "Saad Khaled" à Mascara, une autre ambulance et deux tables de maternité ont été destinés à l'hôpital spécialisé infantile et maternel de la ville de Mascara. Ces équipements acquis du budget de wilaya pour renforcer des établissements de santé de la wilaya.

Sur un autre plan, pour la deuxième année consécutive, la pandémie a rendu quelque peu difficile à Constantine l'exécution des plans d'actions de solidarité mis en œuvre par des instances concernées ainsi que le mouvement associatif, ont affirmé des organisateurs chargés de cette mission. Plusieurs catégories pauvres, dont des familles en zones d'ombre, des personnes sans revenus ou à besoins spécifiques, sont "davantage menacées et affectées par la crise sanitaire due à la Covid-19", a déclaré à l'APS le responsable du bureau Souboul El Khairat relevant de la direction des affaires religieuses et des wakfs (DARW), Abdelkader Nouar.

Saïd Sadia

ORAN

Un programme de distribution d'eau potable au quotidien



L'alimentation en eau potable (AEP) à Oran connaît une stabilité depuis plusieurs semaines avec un programme de distribution au quotidien au profit de 90% de la population, a indiqué à l'APS le directeur de la société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR), Oussama Helleili. Ainsi, 90% de la population bénéficie d'un système de distribution au quotidien, avec des coupures à des heures très tardives (vers 3h00 ou 4h00 du matin) pour le remplissage des réservoirs, "opération que les abonnés ne ressentent pas", a précisé M. Helleili, ajoutant que les 10% restants sont desservis un jour sur deux. Les perturbations en AEP

soumettent souvent la SEOR à de grandes pressions car, "la population n'a toujours pas intégré dans sa vision des choses que cette entreprise n'intervient que dans le volet distribution", souligne le même responsable, ajoutant que "la SEOR distribue ce que les quantités produites par les stations de dessalement et les barrages". Le même responsable a expliqué que les grandes perturbations enregistrées à Oran résultaient de pannes, soit au niveau des stations de dessalement - celle d'El Mactâa notamment - ou au niveau du système de transfert MAO (Mostaganem-Arzew-Oran). "Tant que la production est stable, comme c'est le cas actuellement, la SEOR

assure sa mission de distribution, dans de bonnes conditions", a noté M. Helleili, ajoutant que l'entreprise travaille pour réduire le temps d'intervention sur les pannes survenant au niveau de son réseau de distribution, notamment au niveau des grandes canalisations comme celles du MAO. S'agissant de la saison estivale, M. Helleili a expliqué qu'«il ne perd pas espoir d'avoir un apport supplémentaire de la pluviométrie dans les barrages de la région ouest au cours de ce mois de mai», ce qui, en plus de la stabilité de la production des stations de dessalement (El Mactâa et Chott El Hilal), peuvent stabiliser les programmes de distribution.

Samoussas à la viande hachée et vache qui rit

C'est encore une recette de Ramadan que je vous propose avec ces samoussas à la viande et au fromage qui rit. Une recette savoureuse préparée avec des feuilles de pâte filo. Les paquets contiennent une bonne vingtaine de feuilles assez grands du coup j'exploite les différentes propositions.

Recette de Samoussas à la garniture de viande et fromage

Ce que j'apprécie avec ces feuilles filo, c'est la qualité du croustillant une fois cuites et ce, même si vous démarrer les cuissons à l'avance. Au moment de les déguster elles sont croustillantes à souhait. D'ailleurs on les utilise aussi pour la réalisation de la baklava, une gourmandise créée.



Ingrédients des samoussas à la viande

- 250 gr de viande hachée de boeuf
- Un peu d'huile d'olive
- 1 oignon moyen
- 1 gousse d'ail
- Sel, poivre
- 1 petit piment rouge
- 1/2 cuillère à café de gingembre
- 1 cuillère à café de concentré de tomate
- Du paprika (1 c-à-c)

- 1/2 bouquet de coriandre fraîche ciselée
- Portions de fromage de vache qui rit ou kiri

Préparation de la farce et des samoussas

- Émincer ou avec un hachoir, hachez l'oignon, l'ail, le piment et la coriandre.
- Ajouter la viande hachée, les épices, le sel, le poivre, le concentré de tomate, l'huile d'olive et

- mélanger bien.
- Faire revenir la farce dans une poêle avec un filet d'huile d'olive.
- Ajouter une cuillère à soupe d'eau et laisser cuire jusqu'à ce que l'eau soit complètement évaporée.
- Retirer du feu et laisser refroidir la farce
- Ouvrir le paquet de pâte phyllo puis découper une grande feuille en deux.
- Plier la demi feuille en trois puis déposer une cuillère à soupe de farce de viande et de fromage au bord de la feuille.
- Commencez à plier de façon à obtenir un triangle.
- Coller la pointe triangulaire avec un mélange épais d'eau et farine puis réservez les sur un plat en les couvrant d'un linge.
- Continuer ainsi pour toutes les samoussas jusqu'à épuisement de la garniture.

- Chauffer un poêlon avec un bain de friture pas très profond.
- Une fois l'huile chaude, frire les samoussas sur les deux faces.
- Lorsqu'elles ont pris une belle couleur dorée, retirez les sur du papier absorbant.
- Servir immédiatement ces triangles chauds ou tièdes avec du citron.

Notes

- Pour une cuisson au four, il faudra préchauffer celui-ci à 180°C
- A l'étape 6, il faudra avec un pinceau, badigeonner de beurre fondu chaque bande de pâte filo avant de démarrer le façonnage.
- Déposer les samoussas sur une toile légèrement graissée.
- Enfourner et laisser cuire jusqu'à ce que les triangles soient bien dorés.

Bonne dégustation

Harira, soupe aux légumes secs



La Harira (el Harira) est une soupe traditionnelle d'Algérie (que l'on prépare beaucoup dans l'ouest algérien), au Maroc ou Tunisie. Pendant le ramadan, la harira est la soupe de rupture du jeûne.

Ingrédients

- Viande d'agneau coupée en cube (environ 400 gr)
- 1 bel oignon émincé
- 2 gousses d'ail écrasées
- 1 verre de pois chiches sans la peau
- 1/2 verre de lentilles
- une branche de céleri hachée
- 1 pomme de terre (facultative)
- une tomate coupée en dés
- Coulis de tomates : 1 verre
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomates
- 1 verre de coriandre hachée (1 bouquet)
- 3 cuillères à soupe d'huile
- Sel, poivre
- 1/2 cuillère à café
- Cannelle
- Carvi (kerouia)
- Gingembre en poudre
- Curcuma
- Piment frais (facultatif)
- 1 tasse à café de vermicelles
- 150 cl d'eau

Pour le liaison de la harira

- 1/2 cuillère à soupe de farine + eau

Préparation

Dans une marmite, faites revenir la viande avec un peu d'huile. Une fois la viande bien dorée, rajoutez l'oignon émincé, l'ail, la pomme terre ainsi que la tomate pelée, le concentré de tomate et la coriandre et céleri hachés. Ajoutez la cannelle, le carvi, curcuma, gingembre, sel, poivre puis les pois chiches auxquels on aura ôté la peau. Laissez cuire à feu doux. Rajoutez 1,5 litre d'eau bouillante. Fermez la marmite et laissez cuire la viande et les pois chiches. Incorporez le vermicelle et continuez de remuer de temps en temps. Préparez la tédouira en mélangeant la farine avec un peu d'eau. Versez dans la marmite puis remuez bien. Rectifiez l'assaisonnement. Y mettre le piment à cuire. Juste avant de servir, parsemez de coriandre ciselée. A déguster avec du citron et un bon pain maison.
NB : Pour la liaison, certains utilisent du jaune d'œuf que ne met pas par goût. A vous de voir.

LASAGNE BOLOGNAISE FACILE



Une recette de lasagne bolognaise sans alcool et sans porc, revisité du grand classique de la cuisine traditionnelle italienne aussi connu que le tiramisu ou la pizza. Il se compose de couches de lasagnes fraîches (les feuilles sèches seraient un affront à tout italien qui se respecte), d'une bonne sauce bolognaise parfumée d'huile d'olive, de béchamel et de parmesan.
Temps de préparation : 10 minutes
Temps de cuisson : 45 minutes

Ingrédients pour 4 personnes

- 1 gros oignon
- 2 gousses d'ail
- Huile
- 500 à 700 gr de viande hachée
- Sel, poivre
- 1/2 cuillère à soupe de paprika
- Coriandre ciselée (facultatif)
- 1 carotte râpée
- Herbes de Provence
- 1 boîte de tomates pelées
- 1 cuillère à soupe de concentré de tomates
- 40 cl à 50 cl d'eau

Pour la béchamel au fromage

- 30 gr de beurre demi sel
- 1 cuillère à soupe de farine (30 gr)
- 1/4 litre de lait

- 2 portions de fromage fondu (facultatif)
- 100 gr de mozzarella ou parmesan râpé ou emmental râpé
- Noix de muscade, poivre

Etapes de préparation Base de lasagne bolognaise : la sauce

- Dans une marmite profonde, faire revenir la viande dans un filet d'huile d'olive jusqu'à ce que celle-ci soit bien égrainée.
- Ajouter alors l'oignon émincé en petits dés et l'ail écrasée, la carotte râpée.
- Verser la pulpe de tomate ainsi que le concentré de tomate.
- Saler, poivrer et parsemer de coriandre ciselée, herbes de Provence, paprika.
- Ajouter l'équivalent de deux verres d'eau (50 cl) et couvrir la marmite et laisser cuire la sauce.
- Rectifier l'assaisonnement si nécessaire.
- Quand la sauce est prête, réserver.

Préparation de la béchamel

- Faire fondre le beurre. Ajouter la farine et mélangez bien.
- Versez le lait et remuez en même temps jusqu'à ce qu'elle épaississe.
- Mettre les portions de fromage, mozzarella ou les fro-

- mages râpés (gruyère, emmental). Mélanger bien.
- La crème doit être très onctueuse.
- Poivrer, puis ajouter la muscade.

Pour un plat de lasagne réussi

- Dans un plat à gratin, déposer successivement une bonne couche de sauce tomate bolognaise et une rangée de pâte lasagne.
- Répéter l'opération des 3 autres étages en superposant sauce et pâtes.
- Continuer jusqu'à épuisement des ingrédients.
- Vous ne devez plus voir les pâtes : celles-ci doivent baigner dans la sauce pour une cuisson parfaite.
- Après la dernière couche de sauce bolognaise, recouvrir celle-ci de crème béchamel sur toute la surface du plat et enfourner les lasagnes pour une cuisson au four th. 200° C pour 25 min de cuisson environ.
- Servir aussitôt, attention c'est chaud, bon appétit.

Notes

Vous pouvez déposer une couche de béchamel à chaque étage, c'est au goût de chacun et mettre une couche de fromage mozzarella coupé en tranche après la sauce, mais optionnel



Fatwas spéciales ramadan



1) Le mois du Ramadan commence lors de l'apparition de la nouvelle lune ou lorsque le mois de Cha'ban arrive à son terme de trente jours.

(Cheikh ibn el Otheymine : fatwa sur le jeûne page 36)

2) L'intention (la niya) au début du ramadan suffit pour tout le mois. Par contre lorsque le jeûne est interrompu, par un voyage, une maladie ou autre chose, le jeûneur doit renouveler son intention à cause de cette coupure.

(Cheikh ibn el Otheymine : fatwa sur les piliers de l'islam page 466)

3) Il est préférable pour un voyageur de rompre son jeûne, même s'il est autorisé à jeûner. En effet, il a le choix, car il nous est parvenu que le prophète (paix et bénédiction sur lui) faisait l'un ou l'autre. Cependant, si l'on ressent des difficultés à jeûner, il est détestable de continuer son jeûne et l'obligation de le rompre sera plus renforcée.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 187)

4) Le jeûne de celui qui ne prie pas ne sera pas accepté. Car celui qui abandonne la prière est considéré comme un mécréant. Il est dit dans le noble Coran {Mais s'ils se repentent, accomplissent la salat et acquittent la zakat, ils deviendront vos frères en religion.} Et le prophète a dit : « La différence entre l'homme (croyant), l'associationnisme et la mécréance, c'est l'abandon de la prière. »

(Cheikh ibn el Otheymine : fatwa sur le jeûne page 87)

5) Si le muezzin est connu pour faire l'appel à la prière au moment précis du fajr (après avoir observé l'horizon), on doit arrêter de manger, lorsque l'on en-

tend l'adhan. Par contre s'il se réfère au calendrier, il est permis de manger lors de l'adhan.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 259)

6) Il n'y a pas de problème dans le fait d'avaler sa salive pendant le jeûne. Par contre, la morve et les flegmes doivent être recrachés s'ils parviennent dans la bouche. Il est interdit de les avaler, car il est possible de s'en débarrasser.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 251)

7) Ceux qui n'ont pas les capacités de jeûner pour cause de vieillesse ou de maladies incurables, il leur suffira de nourrir un pauvre pour chaque jour, s'ils en ont les moyens.

(Fatawa Cheikh ibn Baz : tome 5, page 233)

8) Les saignements de nez ou l'écoulement de sang continu (métrorragie) pour la femme n'annulent pas le jeûne. Ceux pour qui le jeûne est annulé sont les femmes en couche, ainsi que celles qui ont leurs menstrues. Et la saignée (El hijama) fait aussi partie des choses qui annulent le jeûne. En revanche, les analyses sanguines sont permises en cas de besoin.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 253)

9) Le jeûne de celui qui vomit volontairement sera annulé. (Fatawa ibn el Otheymine : tome 1, page 500)

10) Les bains de bouche n'annulent pas le jeûne à condition de ne pas avaler le produit. Leur utilisation ne doit en revanche l'être qu'en cas de besoin.

(Fatawa ibn el Otheymine : tome 1, page 514)

11) L'utilisation de kohol ainsi que de gouttes pour les yeux ou les oreilles n'annule pas le jeûne.

(Fatawa ibn el Otheymine : tome 1, page 520)

12) Les piqûres non nourissantes n'annulent pas le jeûne. Qu'elles soient musculaires ou intraveineuses, même s'il en ressent la chaleur à travers sa gorge.

(Rassemblements du mois du ramadan cheikh ibn el Otheymine : page 100)

13) La femme enceinte et celle qui allaite son bébé sont considérées comme malades, si le jeûne leur devient difficile, elles peuvent alors manger pendant le ramadan et le rattraper dès qu'elles le peuvent.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 207)

14) Si les gouttes pour le nez parviennent à l'estomac ou dans la gorge, le jeûne est annulé.

(Fatawa ibn el Otheymine : tome 1, page 520)

15) Une perfusion qui dispenserait l'homme de se nourrir, annule le jeûne.

(Rassemblements du mois du ramadan cheikh ibn el Otheymine : page 100)

16) Si un musulman, malade lors du ramadan, décède pendant sa convalescence après le ramadan ; on ne doit pas rattraper son jeûne, ni nourrir de pauvres pour lui.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 239)

17) Il est autorisé de goûter les aliments en cas de besoin, sur le bout de la langue, à condition de ne pas les avaler.

(Cheikh ibn Jbrine fatwa islamique : tome 2, page 128)

18) Si un homme oblige sa femme à avoir des rapports conjugaux pendant le ramadan, alors qu'ils jeûnent tous les deux, le jeûne de la femme sera accepté sans aucune expiation.

Par contre, l'homme aura des péchés et devra rattraper son jeûne avec une œuvre expiatoire : libérer un esclave. S'il ne le peut pas, il devra jeûner deux mois successifs, et s'il ne le peut pas, il devra nourrir soixante pauvres. (Ibn el Otheymine fatawa islamique : tome 2, page 136)

19) Le jeûne de celui qui éjacule à cause d'un rêve érotique ou une pensée d'ordre sexuelle n'est pas annulé.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 243)

20) L'écoulement de liquide spermatique n'annule pas le jeûne.

(Fatawa ibn Baz : tome 5, page 245)

21) Quiconque mange ou boit par inattention, son jeûne est accepté. Mais au moment où il se rappelle qu'il jeûne, il doit immédiatement arrêter de manger et recracher ce qu'il a dans la bouche.

(Fatawa ibn el Otheymine : tome 1, page 527)

22) Le fait de s'abstenir d'utiliser le siwak pendant le jeûne n'est pas véridique, car le siwak est une sunna.

(Fatawa islamique cheikh ibn el Otheymine : tome 2, page 126)

23) L'utilisation de parfum pendant le jeûne est tolérée, ainsi que le fait de le sentir en reniflant son odeur. Excepté l'encens, car il contient des propriétés comme la fumée, risquant de parvenir à l'estomac.

(Fatawa islamique cheikh ibn el Otheymine : tome 2, page 128)

24) Le sang qui pourrait apparaître entre les gencives n'a pas d'effet sur le jeûne, mais il est préférable d'éviter de l'avaler. Ainsi que les saignements de nez à condition de faire son possible pour ne pas avaler le sang.

Les contenants du Saint Prophète

Le Saint Prophète mangeait et buvait de la droite et s'arrêtait de manger et de boire quand il reprenait son souffle. Son peut en être qu'il se soif et boit de l'eau. Il ne risque de boire trop. Sa gestion. En ce qui concerne sa règle était de gérer et permise, mais il ne mande ou qui pût le part. Comme il a été dit, le dinaire était toujours quelque'un lui offrait préparé, il ne le rendait anxieux de manger.

Premier thème : soi-même. Ce thème concerne les questions suivantes :

Q.557: Faire le jeûne, c'est faire l'acte d'adoration à temps; la faire en son temps. Parlons de faire la prière. Q.558: Il est obligatoire de faire la prière en dette de Dieu. Premier cas: S'il est déterminé, l'acte ou en osant comprendre les gens.

a- Le Musulman qui a fait l'acte d'adoration à l'Islam ont la même obligation, il n'est pas créant d'origine. b- Le pubère, car de faire en dette de leur temps déterminé [avant la puberté]. c- Le raisonnable, car de faire en dette de leur temps déterminé. d- La femme pure, car il n'est pas de dette les prières pendant les règles de la femme].

Deuxième cas: Si son temps en ramadan, comme le somme par somnifère et l'inconscience est de par lui-même par la perte de conscience [comme un exemple], il n'est pas faire en dette les prières de cela.

Troisième cas: Si son temps, l'invasion en son temps.

Q.559: La qualification obligatoire de faire les genres de prières par le fait que l'excuse du temps; donc si l'acte alors qu'il a fait la prière et conditions qui la ablutions] ne sera seule Rakaa avec ne l'a pas faite, il la faire en dette. Le man était capable de faire la prière conscience, par l'obligatoire de la l'excuse a continué temps.

Q.560: Il n'est pas khalef [celui qui a législatif que ce

1.m

Bienfaits du citron : Des idées reçues à la loupe

Le citron est paré de nombreuses vertus : il permettrait de perdre de la graisse, de blanchir les dents, de protéger contre la grippe ou de « détoxifier » l'organisme. Faut-il croire à ces promesses ? Quels sont les réels bienfaits du citron ? Il fait maigrir, brûle les graisses, purifie la peau, booste le système immunitaire, rend les cheveux brillants et lutte contre le cancer. Le citron serait-il l'aliment miracle ? Peu calorique (26 calories/100 grammes), riche en vitamine C (53 mg/100 g) et en antioxydants, le citron apporte en effet de nombreux bienfaits. Faut-il pour autant faire régulièrement une cure d'eau citronnée ?

Les bienfaits du citron comme détoxifiant

Parmi les bienfaits du citron, boire

de l'eau citronnée à jeun permettrait de « purifier le foie, nettoyer les intestins et se débarrasser des toxines », attestent de nombreux sites et magazines. D'où la mode des régimes détox à base de jus de citron, très populaire auprès des stars hollywoodiennes. Sauf que le foie ne « s'engrasse » pas : il est au contraire chargé d'éliminer les toxines comme l'alcool et les sous-produits de la digestion, et n'a aucun besoin de citron pour cela.

Le citron aide à perdre du poids

Une étude publiée en 2015, menée sur 84 femmes coréennes, a montré qu'une cure détox à base d'une mixture au jus de citron pendant sept jours amenait à une perte de poids, une diminution de la masse grasseuse et une moindre résistance à l'insuline. En réalité, c'est surtout le jeûne qui produit ces ef-

fets : peu importe ce que l'on met dans l'eau, quand on ne mange rien pendant une semaine on est sûr de perdre du poids ! Poids qui sera évidemment vite regagné après avoir repris une alimentation normale.

Le citron rééquilibre le pH du corps

« Le citron est l'un des aliments les plus alcalinisant et permet de neutraliser l'acidité dans le corps », peut-on lire couramment sur des sites santé. Malgré son acidité naturelle (pH entre 2 et 2,5), le citron permettrait de faire baisser l'acidité de l'urine et du sang. Or, l'acidité de l'urine ne reflète en aucun cas celle de l'ensemble de l'organisme. Tandis que celle du sang est normalement stable, à moins de souffrir d'une maladie (acidose). Quant aux aigreurs d'estomac, elles ne



sont en rien liées à l'acidité ou l'effet alcalinisant de tel ou tel aliment, l'estomac étant lui-même un milieu très acide (pH entre 1,5 et 5).

Une femme stérile donne naissance à un enfant issu d'un ovocyte congelé. Une première !

Une femme, devenue stérile suite à un traitement contre le cancer du sein, a pu donner naissance à son premier enfant grâce à un ovocyte congelé il y a plusieurs années. C'est la première fois que ce protocole abouti ! Celui-ci, mené dans un hôpital français, est décrit dans *Annals of Oncology*. Malgré le cancer du sein qui l'a rendue stérile, une femme française de 34 ans a pu donner naissance à son premier enfant. Elle a suivi un protocole de maturation in vitro de ses ovocytes, suivi d'une vitrification de ces derniers, appelé IVM pour « in vitro maturation ». C'est une première mondiale puisque c'est la première grossesse qui parvient à son terme à la suite de cette technique. Ce cas unique est décrit dans *Annals of Oncology*.

Des ovocytes parfaitement conservés pendant 5 ans

À l'annonce de son carcinome canalaire invasif au sein gauche, la patiente de 29 ans, qui n'avait jamais été enceinte, passe un test de fertilité. Au 16^e jour de son cycle, les médecins observent par scanner à ultrason 17 petits follicules de Graaf qui contiennent des ovules encore immatures. La prise d'hormone pour stimuler la maturation des ovules est contre-indiquée dans le cas de cette patiente. Elle choisit alors la technique IVM. Au jour 22 de son cycle, les médecins prélèvent 7 ovocytes immatures. C'est en laboratoire que ces derniers poursuivront leur évolution, dans un milieu composé du sérum de la patiente



ainsi que de l'hormone folliculo-stimulante et de gonadotrophine. Deux jours après le traitement, six des sept ovocytes sont en métaphase II. À ce stade, ils sont matures et n'attendent que la fécondation par les spermatozoïdes pour devenir des ovules diploïdes et former un zygote. Pour conserver les précieuses cellules, les médecins ont utilisé la méthode de la vitrification. C'est une technique de congélation ultra-rapide où la température diminue de -20 °C toutes les minutes qui permet de moins abîmer les cellules. Les ovocytes vitrifiés sont conservés à -196 °C dans l'azote liquide.

Cinq ans plus tard, la patiente a vaincu son cancer mais souffre de troubles de la procréation depuis un an. L'équipe décide alors de sortir les précieux ovocytes de leur état de dormance. Les six ont survécu au protocole IVM ! Les médecins les ont donc fécondés in vitro par injection cytoplasmique de spermatozoïde. À la suite de la fécondation, les ovocytes ont poursuivi leur transformation pour donner cinq zygotes viables. L'un d'entre eux a été transféré dans l'utérus de la patiente et le petit Jules est né en juillet 2019.

Quels sports permettent de prendre de la masse musculaire ?

Les exercices anabolisants permettent de gagner de la masse musculaire en brûlant rapidement des sucres sans consommer d'oxygène. Quels sont les plus efficaces et quelle stratégie adopter pour créer un maximum de muscle ? Il existe deux types d'exercices : les processus cataboliques, qui consomment de l'oxygène et induisent une dégradation du glycogène sous forme d'énergie, et les processus anabolisants, anaérobies, où l'énergie est immédiatement consommée et qui entraînent une augmentation de la masse musculaire. Lors de l'effort anabolisant, il y a production d'énergie sans aucun apport d'oxygène : le corps brûle alors des sucres et non des lipides.

Enchaîner les efforts de courte durée pour prendre de la masse musculaire

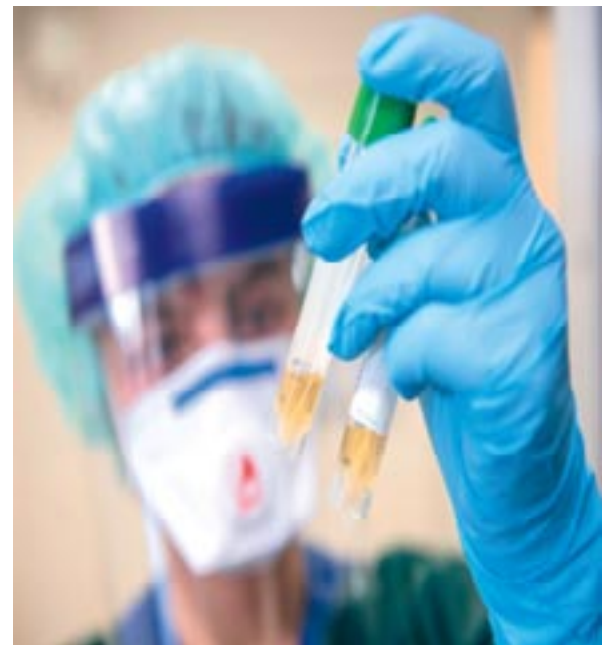
De manière générale, tous les sports d'endurance (natation, jogging, cyclisme...) sont cataboliques. À l'inverse, l'haltérophilie et les exercices à haute intensité réalisés sur de courtes durées comme le sprint ou la course à intervalle, sont anabolisants. Pour être réalisé en anaérobie, l'exercice ne doit pas dépasser deux à cinq minutes et être très intense en énergie. Il faut donc enchaîner régulièrement les efforts de courte durée plutôt que de produire un effort au long cours. Ce type d'entraînement requiert une bonne condition physique et une récupération rapide, car le corps accumule rapidement des déchets métaboliques

comme l'acide lactique.

Fenêtre anabolisante : quand consommer des protéines ?

Après un entraînement de musculation, le déficit en glycogène musculaire crée une « fenêtre anabolisante » durant laquelle le corps absorbe jusqu'à 50 % de protéines en plus. Un apport en protéines et en acides aminés entre 30 minutes et deux heures après la séance permet ainsi de créer de la masse musculaire rapidement. Un apport en glucose est également indiqué pour favoriser la sécrétion d'insuline, une hormone anabolisante. À noter que plus on est entraîné, plus la fenêtre anabolisante tend à se raccourcir et plus il devient difficile de gagner du muscle.

SARS-CoV-2



Le Sars-CoV-2 est le nom officiel du nouveau coronavirus identifié le 9 janvier 2020 dans la ville de Wuhan, chef-lieu de la province du Hubei en Chine. D'abord appelé coronavirus de Wuhan ou 2019-nCoV, le nom a été proposé par International Committee on Taxonomy of Viruses, l'organisme en charge de la classification des virus. Il est l'agent étiologique de l'épidémie de pneumopathie infectieuse qui s'est répandue en Chine et dans le monde à partir de fin décembre 2019. Cette maladie a été nommée Covid-19 par l'OMS, le 11 février 2020.

-Le Sars-CoV-2, septième coronavirus humain

C'est un virus enveloppé à ARN simple-brin linéaire de la famille des bêtacoronavirus dont le génome fait 29.903 paires de base. Tout comme le Sars-CoV, agent étiologique du Sras, il fait partie du sous-genre des Sarbecovirus. S'ils sont proches génétiquement, ces deux virus sont tout à fait distincts. Il n'existe que sept souches de coronavirus humaines. Le réservoir naturel du Sars-CoV-2 semble être la chauve-souris. Plusieurs hypothèses ont été émises concernant l'hôte intermédiaire du virus, notamment celles du serpent et du pangolin, mais aucune n'a été validée avec certitude. Le Sars-CoV-2 utilise la même porte d'entrée dans les cellules que Sars-CoV, le récepteur ACE2 sur les cellules épithéliales. La protéine S (pour spike) sur l'enveloppe du virus a une affinité suffisante avec ACE2 pour permettre l'entrée du virus dans la cellule. À l'intérieur de celle-ci, l'ARN viral est répliqué par une polymérase virale. Les étapes de transcription et de traduction nécessaires à la formation des protéines sont assurées par la machinerie cellulaire. Le virus s'assemble dans le réticulum endoplasmique, puis migre vers la membrane plasmique dans des vésicules pour bourgeonner et infecter d'autres cellules.

-Les symptômes et le traitement d'une infection au Sars-CoV-2

Les symptômes principaux causés par le Sars-CoV-2 sont la fièvre, des affections respiratoires comme de la toux, des éternuements ou des essoufflements, et une fatigue générale. Les symptômes peuvent s'aggraver en une pneumonie, potentiellement mortelle. Il n'existe actuellement aucun traitement pour éradiquer le virus. Ils ne permettent que de combattre les symptômes et non leur cause

Avantage concurrentiel

Un avantage concurrentiel consiste en tout ce qui confère à une entreprise un avantage sur ses concurrents, l'aidant à attirer plus de clients et à accroître sa part de marché.

Un avantage concurrentiel peut prendre trois formes principales:

*l'avantage de coût : produire un produit ou fournir un service à un coût inférieur à celui des concurrents,

*l'avantage de l'offre : différencier un produit en ajoutant des fonctionnalités très appréciées des clients,

*l'avantage de créneau (ou niche) : servir un segment précis du marché mieux que quiconque.

Le fait d'exceller dans au moins une de ces trois catégories tout en restant concurrentiel dans les deux autres place une entreprise en position de force par rapport à ses concurrents. Si une entreprise n'obtient qu'un rendement moyen dans les trois catégories, elle ne se démarquera pas sur le marché. Elle risque alors d'offrir un sous-rendement et même, d'échouer.

Pour savoir comment améliorer leur avantage concurrentiel, les entreprises peuvent utiliser l'information recueillie avec une analyse SWOT.

Les avantages concurrentiels durent de moins en moins longtemps. La technologie numérique confère aux clients plus de pouvoir et de choix que jamais, alors que la prise de décision fondée sur des données permet aux entreprises d'effectuer aisément des recherches approfondies sur leurs concurrents.



Aujourd'hui, les entreprises doivent être plus flexibles pour s'adapter rapidement aux forces concurrentielles. Voici certaines des adaptations qu'elles doivent faire:

- rendre les employés autonomes;
- encourager le travail d'équipe et la collaboration;
- accroître les partenariats externes;
- améliorer l'innovation;
- intégrer les processus agiles.

Avantage de coût

Une entreprise possède un avantage de coût lorsqu'elle peut produire un produit ou fournir un service à un prix inférieur à celui de ses concurrents. Les entreprises détenant cet avantage produisent en plus grandes quantités et bénéficient d'un ou de plusieurs des éléments suivants:

- *l'accès aux matières premières à bas prix,

- *des processus et des technologies efficaces,
- *de faibles coûts de distribution et de vente,
- *une exploitation gérée efficacement.

Les entreprises peuvent profiter d'un avantage de coût de l'une des deux façons suivantes:

- Elles peuvent donner à leurs produits des prix similaires à ceux de leurs concurrents, mais générer plus de profit en raison de leurs coûts moins élevés.

-Elles peuvent proposer des prix inférieurs à ceux des concurrents pour attirer plus de clients et acquérir des parts de marché. Dans ce cas, elle compense la perte sur la marge, soit la différence entre le prix facturé et le coût de fabrication du produit, par de plus grands volumes de ventes.

L'avantage de coût constitue l'une des trois façons permettant à une entreprise de créer

un avantage concurrentiel, les deux autres étant l'avantage de l'offre (valeur ajoutée à un produit ou à un service grâce à des fonctionnalités uniques) et l'avantage de créneau (service supérieur à un segment précis du marché). Le fait d'exceller dans au moins un des trois avantages tout en restant concurrentiel dans les deux autres place l'entreprise en position de force pour accroître ses parts de marché et améliorer sa rentabilité.

Autorisation de prêt

Un prêt est autorisé quand l'institution prêteuse termine son processus de diligence raisonnable (évaluation d'ensemble de l'entreprise) et approuve les modalités qu'elle proposera à un emprunteur.

Dans le cadre de l'autorisation de prêt, le prêteur confirmera ce qui suit:

- *Le montant du capital emprunté, le type et les modalités de remboursement de prêt
- *Toute garantie exigée (actifs offerts en garantie par l'emprunteur pour obtenir le prêt)
- *Les exigences en matière de déclarations et les clauses restrictives

- *Les coûts et frais

Une fois que le prêteur confirme l'admissibilité de l'emprunteur au prêt, l'emprunteur accepte les conditions définitives par écrit. Ceci s'appelle autorisation de prêt.

Le processus d'autorisation de prêt diffère d'un prêteur à l'autre. En général, les emprunteurs choisissent le prêteur dont le processus leur convient le mieux.

Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII)

Le bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) indique dans quelle mesure une entreprise génère des revenus sur une période donnée.

Le BAII apparaît sur l'état des résultats avant la déduction des intérêts et des dépenses ou des revenus d'événements ponctuels, et fournit à l'entreprise le portrait le plus précis de son potentiel d'exploitation. Voilà pourquoi on l'appelle souvent «bénéfice d'exploitation» ou «profit d'exploitation». On peut comparer le BAII d'une entreprise à celui d'autres entreprises dans le même secteur afin d'en évaluer la performance. Puisque toutes les entreprises engagent des dettes différentes et encourrent événements ponctuels différents, on

obtient une perspective plus juste en comparant les données avant ces déductions. Les propriétaires d'entreprise et les gestionnaires utilisent le BAII pour comparer les résultats à leur planification et pour faire des ajustements pendant la période d'exploitation en cours. On effectue aussi des analyses de tendances pour planifier et ajuster sur de plus longues périodes. Les investisseurs utilisent le BAII pour décider s'ils veulent modifier leur participation dans une entreprise. Les banquiers l'utilisent comme donnée secondaire pour accorder de la dette supplémentaire – la donnée principale étant le BAIIDA (bénéfice avant intérêts, impôts et dotations aux amortissements).

SOLDATS DES COLONIES MORTS POUR L'ANGLETERRE LORS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Les excuses de Londres qui évoque un «racisme généralisé»

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. La Grande-Bretagne vient de mettre en pratique cette citation, en décidant de présenter ses «excuses» aux 150 000 soldats originaires des colonies africaines et indiennes morts pour elle lors de la Première Guerre mondiale.

Mieux que cela, elle a reconnu que ces soldats ont été victimes de «racisme généralisé» qui a empêché de leur rendre hommage, un siècle après leur mort sur les champs de bataille. «Je veux m'excuser», a déclaré Ben Wallace, le ministre de la Défense britannique, devant les parlementaires anglais la semaine dernière. «Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons nous racheter et agir.»

C'est la Commonwealth War Graves Commission (CWGC) qui a commandé ce rapport cité par le journal Le Monde. Il a montré que les gouvernements britanniques successifs n'ont jamais commémoré, comme il se doit, la mort de dizaines de milliers de soldats africains, égyptiens et indiens pour la mère patrie lors de la Grande Guerre.

«Racisme généralisé des attitudes impériales»

Ces soldats étrangers étaient simplement honorés par la construction de monuments collectifs, alors que leurs frères d'armes blancs possédaient non seulement des sépultures, mais leurs noms étaient gravés dans le marbre pour l'éternité. Le rapport considère que l'absence de commémora-



tion est due à des «préjugés tenaces», des «idées préconçues» et à un «racisme généralisé des attitudes impériales».

Le document a cité notamment les mots d'un ancien gouverneur britannique de l'actuel Ghana qui disait que «l'indigène moyen ne serait pas en mesure de comprendre ni d'apprécier une stèle». Cependant, le mouvement Black Lives Matters, apparu l'année dernière aux

Etats-Unis suite à la mort de Georges Floyd, tué par un policier qui l'a empêché de respirer en pressant sa tête contre le sol avec son genou, a réveillé en Grande-Bretagne des envies de réclamer justice pour les milliers de morts pour le drapeau de Sa Majesté.

Selon le ministre britannique de la Défense, il ne fait «aucun doute que les préjugés ont joué un rôle envers les combattants des anciennes colonies qui ont donné leur vie pour la Couronne», néanmoins, il a promis de «corriger le tir» mais sans préciser comment.

Réparer une injustice historique

De son côté, la Commonwealth War Graves Commission (CWGC) dit avoir «accepté les conclusions» qui ont pointé les manquements de la Grande-Bretagne envers les soldats des anciennes colonies. Mais elle a tenu, elle aussi, à présenter ses «propres excuses» d'avoir mis beaucoup de temps avant de mettre en lumière cette «injustice». «Nous reconnaissons les erreurs du passé et sommes profondément désolés et nous agissons immédiatement pour les corriger», a indiqué la directrice générale de cette commission, Claire Horton.

PALESTINE

La communauté internationale appelée à mettre fin aux crimes de l'occupation

La Ligue arabe a appelé la communauté internationale à assumer ses responsabilités et mettre fin aux agressions de l'occupant israélien contre le peuple palestinien, particulièrement à El Qods occupée, et à mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens. Le secrétaire général de la Ligue arabe pour les affaires de la Palestine et les territoires arabes occupés, Saeed Abou Ali, a condamné, dans un communiqué, l'escalade des crimes de l'occupation, y compris l'expulsion des citoyens, les destructions de biens des Palestiniens, dans la ville d'El Qods occupée. Abou Ali a ajouté que les crimes perpétrés par les forces de l'occupation nécessitent «une action internationale véritable», à

cause de la poursuite des politiques et des plans sionistes contre le peuple palestinien, en violation du droit et des résolutions internationales.

Il a également souligné que l'éducation est fortement affectée à cause du coronavirus, à la lumière de la poursuite du ciblage des établissements d'enseignement, notamment dans la Vallée du Jourdain, la vieille ville d'El Khalil et d'El Qods et dans la bande de Ghaza qui est sous un blocus depuis 14 ans. Plusieurs experts des Nations-Unies ont appelé la communauté internationale à imposer des mesures contre l'occupation sioniste pour arrêter l'expansion coloniale et protéger les Palestiniens de la violence des colons. 771 actes de violence sont perpétrés par

les colons, provoquant 133 blessés, la dévastation de 9 646 arbres et de 184 véhicules dans les territoires palestiniens occupés. Plus de 210 actes de violence perpétrés par les colons contre les Palestiniens ont été également signalés.

Ces actes de violence sont commis pour saisir les terres palestiniennes et terroriser les Palestiniens», ajoute-t-on. Les colons ciblent principalement les moyens de subsistance des Palestiniens, causant la dévastation des terres agricoles, des maisons des Palestiniens et des arbres, d'après la même source.

Actuellement, plus de 70 familles palestiniennes sont menacées d'expulsion de leurs foyers, pour la construction de nouvelles colonies.

ONU

Une résolution condamne les attaques contre les civils sahraouis

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté ce mardi, à l'unanimité, une résolution appelant à «condamner fermement» les attaques contre les installations civiles qui garantissent la survie des populations piégées par des combats. Rédigé par le Vietnam, président en exercice du Conseil en avril, le texte «condamne fermement» les attaques contre «des éléments indispensables à (la) survie» des populations, et exige que toutes les parties au conflit cessent ces pratiques. Il «condamne aussi fermement le recours à la famine comme arme de guerre», ainsi que les interdictions posées à l'accès à une aide humanitaire dans des conflits.

«Nous exhortons à la prise de mesures», au respect du droit international humanitaire, «pour que les services de santé et les

installations liées, dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité, soient protégés», a déclaré le secrétaire général adjoint de l'ONU pour les Affaires humanitaires, Mark Lowcock.

Une note de cadrage pour ce débat public, diffusée lundi par le Vietnam, relève que la destruction des biens indispensables à la survie de la population civile et la perturbation des services essentiels sont reconnues comme des obstacles majeurs au retour en toute sécurité, et à la réinstallation volontaire des communautés déplacées.

Dans un contexte post-conflit, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures civiles et le rétablissement des services essentiels doivent être prioritaires, car ces mesures peuvent faciliter le redressement socioéconomique et la

consolidation de la paix, souligne la note. Comme la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures coûtent cher, les partenaires internationaux pourraient contribuer utilement aux efforts de consolidation de la paix en participant au renforcement des capacités.

Du Yémen à la Syrie, du Tigré en Éthiopie au Soudan du Sud, en Ukraine ou au Nigeria, les exemples foisonnent dans ces domaines, a rappelé Mark Lowcock, lors d'une session virtuelle du Conseil de sécurité organisée à un niveau ministériel. «Toute attaque contre les approvisionnements alimentaires et les infrastructures alimentaires est inacceptable», a souligné le responsable de l'ONU, ajoutant qu'une simple altération de la fourniture d'eau dans un conflit pouvait avoir des «conséquences énormes».

France : De nouvelles mesures pour renforcer la lutte antiterroriste

Comment renforcer la lutte antiterroriste et donner plus de moyens aux services de renseignement pour détecter en amont les projets des attentats sur le sol français ?

C'est dans cet objectif que Gérard Darmanin a présenté, hier matin, un nouveau projet de loi en Conseil des ministres. Celui-ci sera ensuite soumis au Parlement qui devrait le voter d'ici la fin du mois de juillet. Riche de 19 articles, ce projet n'est pas totalement nouveau, mais s'inspire, dans sa grande partie, de la loi sur le renseignement adoptée en 2015 et de la loi antiterroriste votée en 2017.

Pour justifier cette «nouvelle-ancienne loi», Jean Castex, Premier ministre, a estimé, lors d'une conférence de presse que «depuis 2017, 36 attentats ont été déjoués, encore récemment à Béziers, dans le sud-est de la France», confiant que «la menace islamiste demeure très élevée» et «évolue dans ses manifestations».

Algorithmes et intelligence artificielle Le nouveau projet propose par exemple de prolonger jusqu'à deux ans les mesures individuelles de contrôles (ex-assignations à résidence) pour les personnes condamnées à au moins 5 ans de prison ferme pour terrorisme, mais qui ont quitté la prison. Jusque-là, cette période ne dépassait pas une année. Le projet de loi prévoit aussi d'utiliser des algorithmes et de faire appel à l'intelligence artificielle pour détecter, via internet et les réseaux sociaux, toute personne qui tend à se radicaliser. Ainsi par exemple, si un utilisateur regarde trois fois une vidéo montrant des scènes où l'on décapite des gens, la Direction des renseignements intérieurs pourra à ce moment démasquer cet utilisateur et même l'arrêter pour l'interroger.

Il suffira juste d'avoir l'aval de trois structures, dont la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France (CNIL), pour le faire. «Les terroristes ont changé leurs moyens de communiquer», a martelé Gérard Darmanin pour justifier le nouveau toilettage de la loi antiterroriste et son renforcement.

Sahara occidental : La France «complice» avec le Maroc dans le blocage du dossier à l'ONU

Le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), Saïd Ayachi, a dénoncé la «complicité» de la France avec le Maroc dans le blocage du dossier du Sahara Occidental au niveau de l'ONU, estimant que le processus politique engagé par les Nations-Unies connaît un échec depuis la vacance du poste d'envoyé personnel du secrétaire général.

«Le principal facteur bloquant du dossier au niveau de l'ONU, c'est la France. La France membre permanent du Conseil de sécurité protège le Maroc et le soutient dans sa colonisation», a déclaré M. Ayachi lors de son passage à la Radio algérienne Chaîne 3.

Il a estimé que le processus politique engagé par les Nations-Unies connaît un échec «qui traduit les tergiversations des uns et des autres, aggravées par l'absence d'un émissaire onusien qui tarde à être nommé depuis deux années», rappelant le départ de plusieurs envoyés personnels depuis l'Allemand Horst Kohler, tous pour avoir subi des pressions. Interrogé sur l'inaction des Nations-Unies pour résoudre ce dossier, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a expliqué que ceci est lié à un blocage au Conseil de sécurité, et «une complicité de la France avec le Maroc». «Il y a une complicité évidente d'un membre du Conseil de sécurité, en l'occurrence la France, qui soutient le Maroc dans sa colonisation, et la timidité du SG de l'ONU à pouvoir faire avancer les choses», précisant que les «manœuvres» de Paris travaillent dans le sens du «statu quo», favorable au Maroc.

OM Milik n’aurait aucune intention de partir



Prêté par Naples à l’OM depuis le mois de janvier avec option d’achat obligatoire, l’attaquant Arkadiusz Milik est déjà annoncé vers la sortie lors du prochain mercato d’été. En effet, plusieurs cadors européens tels que la Juventus Turin, l’Atletico Madrid, le Borussia Dortmund ou encore le PSG ont récemment été liés à l’international polonais. Dans des propos rapportés par Les-Transferts, il a nié toute envie de départ à l’issue de l’exercice en cours.

« Pourquoi je veux quitter Marseille ? Ce

n’est pas la vérité. C’est ce que les médias disent, ce qu’ils inventent. Je n’ai jamais dit que je voulais quitter Marseille. Comme je vous ai dit tout à l’heure, je suis très heureux ici. Je me sens bien. Marseille m’a donné une chance dans un moment difficile. J’ai vraiment apprécié ça. Je suis heureux ici, je joue, je marque. (...) Ma déclaration sur ma volonté de jouer en Ligue des champions dans les grands clubs ? En fait la question était aussi : « quels sont mes rêves ? ». En fait, en disant ça, je voulais dire que je suis quelqu’un d’ambitieux, qui veut grandir

et devenir meilleur. Je pense que les gens ont mal interprété mes mots. Comme j’ai dit, je suis heureux à Marseille. Et bien sûr, mon rêve est de gagner la Ligue des champions et d’autres choses. Peut-être que je n’y arriverai jamais, mais c’est mon rêve. Donc je travaille pour ça, et on verra bien. Si je serai à Marseille la saison prochaine ? J’ai un contrat à Marseille, je suis heureux ici, j’ai un contrat avec Marseille. Ça dépendra aussi du club ». Reste à savoir si ses déclarations ont calmé les intentions de ses prétendants.

REAL MADRID Raiola lance un avertissement à Zidane pour Haaland !

Très en vue du côté du Borussia Dortmund, Erling Haaland a tapé dans l’oeil des plus grosses écuries européennes. Comme l’a annoncé Mino Raiola explicitement, on devrait assister à une bataille royale entre le PSG, le FC Barcelone, le Real Madrid, Manchester City, la Juventus et bien d’autres pour le recrutement d’Er-

ling Haaland lors du prochain mercato estival. Toutefois, certains clubs, à l’instar du Real Madrid, pourraient partir avec un train de retard car ils seraient handicapés sur le plan financier à cause de la crise liée au coronavirus. Dans des propos rapportés par Le 10 Sport, Mino Raiola s’est positionné sur le sujet et a estimé que le Real

Madrid avait tout de même ses chances concernant Erling Braut Haaland. « Si le Real Madrid peut s’offrir Erling Haaland ? Je ne sais pas, car je n’ai pas étudié leurs finances. Mais je pense que oui. Je pense, que tout le monde peut se le permettre. Mais la question est : Madrid peut-il se permettre de ne pas acheter Haaland ? »

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL Répartition des tâches au sein du bureau fédéral

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Charaf-Eddine Amara, a procédé vendredi soir à la répartition des tâches et missions entre les différents membres du bureau fédéral, indique samedi un communiqué de la FAF. Cette répartition est intervenue lors de la première réunion statutaire mensuelle, en présence de tous les nouveaux membres du BF ainsi que les présidents des Ligues nationales, du Directeur technique national (DTN) et du médecin fédéral.

Répartition des tâches au bureau fédéral :

-Charaf-Eddine Amara : Président de la Commission fédérale d’arbitrage

(CFA), alors que Bichari Mohamed, ex-arbitre international, sera vice-président et sera intronisé président une fois les statuts de la FAF amendés. -Maouche Mohamed : Président de la Commission juridique, alors que Ghezal Réda, secrétaire général-adjoint de la FAF, sera vice-président. -Bahloul Amar : vice-président et Président de la Commission de coordination des Ligues. -Benhamza Yacine : vice-président et Président de la Commission du football professionnel. -Aissaoui Mouldi : Conseiller du Président de la FAF et Président de la Commission de Réforme du cadre juridique. -Gasmi Rachid : Président de la Commission de Gouvernance.

-Oumamar Larbi : Président de la Commission du statut du joueur. -Ghouti Mohamed : Président de la Commission de Coupe d’Algérie. -Oukali Rachid : Président de la Commission des Finances. -Laghouti Nassiba : Présidente de la Commission du football féminin. -Meddane Hakim : Président de la Commission Futsal, Beach-soccer et e-football. -Mansouri Bachir : Président de la Commission Développement des infrastructures. -Touil Rachid : Président de la Commission du football amateur. -Dr. Damerdji Djamel-Eddine : Président de la Commission médicale fédérale.

ARSENAL ARTETA SUR LE POINT DE PROLONGER UNE PÉPITE

Enfin une bonne nouvelle pour les Gunners ! Dans une saison compliquée et après une défaite dans le match aller de sa demi-finale d’Europa League, les supporters vont pou-

voir retrouver un peu le sourire. Mikel Arteta a annoncé sur Sky sa volonté de prolonger une des rares satisfactions de la saison, la promesse Emile Smith Rowe, âgé de 20 ans : « On va s’assoir

et discuter. Je pense qu’Emile a obtenu le droit d’évoquer une prolongation, grâce à ses performances. Il est très engagé avec le club et a envie de continuer avec nous, c’est une certitude. »

Foot / Coupe de la Ligue (1/8 de finale) : l’O Médéa qualifié aux quarts de finale

L’Olympique de Médéa s’est qualifié aux quarts de finale de la Coupe de la Ligue professionnelle de football, en s’imposant devant l’USM Bel Abbès sur le score de 1 à 0, vendredi au stade de l’imam Ilias de Médéa. L’unique but de la rencontre a été inscrits par Goumari sur penalty à la 51e minute. Dans les autres huitièmes de finale, disputés vendredi, le MC Oran et l’US Biskra se sont également qualifiés au prochain tour en s’imposant, respectivement, devant le RC Relizane (1-0) et le Paradou AC au bout de la séance de tirs au but (5-4), (0-0) après letemps réglementaire. Les cinq derniers matchs des huitièmes de finale sont prévus le 8 mai prochain selon le programme suivant :

CR Belouizdad - NC Magra	(15h30)
JS Saoura - JSM Skikda	(22h30)
ES Sétif - WA Tlemcen	(22h30)
JS Kabylie - NA Hussein-Dey	(22h30)
USM Alger - MC Alger	(22h30)

Déjà joués :

RC Relizane - MC Oran	0-1
US Biskra - Paradou AC	0-0 (a.prol), USB, vainqueur aux tab (5-4)
Olympique Médéa - USM Bel-Abbès	1-0.

Ligue 1: Large victoire du MC Alger devant le NC Magra (5-1)

Le MC Alger s’est largement imposé devant le NC Magra sur le score de 5 à 1 (mi-temps : 1-0), en match comptant pour la mise à jour de la 18e journée du championnat de Ligue 1 de football, disputé vendredi soir au stade du 5 juillet 1962 (Alger). Les buts du MCA ont été inscrits par Bensaha (45’+1’), Frioui (59’, 69’, 78’) et Bourdim (67’), alors que Bourahla (57’) avait réduit le score pour le NC Magra. A la faveur de ce succès le MC Alger (31 pts) rejoint l’USM Alger et l’AS Ain M’lila au 7e rang du classement, alors que le NC Magra occupe la 17e place avec 16 points. Dans l’autre rencontre de mise à jour disputée ce vendredi l’USM Alger a battu le CR Belouizdad (1-0), grâce à un but de Benchâa dans le temps additionnel (90’+4’). A l’issue de cette rencontre, le CRB reste 4e en compagnie du MC Oran avec un total de 33 pts. La mise à jour du calendrier de Ligue 1 sera totalement apurée avec lors du déroulement de la dernière rencontre opposant la JSM Skikda à l’ES Sétif ce samedi (16h00).

Résultats partiels:

CR Belouizdad -USM Alger	0-1
MC Alger-NC Magra	5-1

Samedi 1er mai :

JSM Skikda -ES Sétif (16h00)

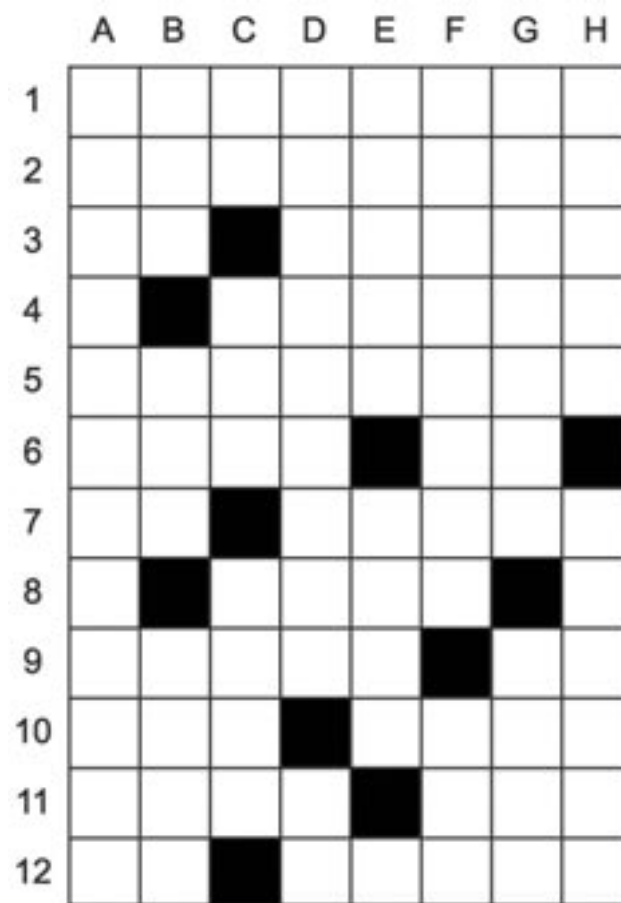
Classement : Pts J

1). ES Sétif	39	18
2). JS Saoura	36	19
3). JS Kabylie	34	19
4). CR Belouizdad	33	19
5). MC Oran	33	19

Juventus : Pirlo balaie les rumeurs sur son sort

La veille de la rencontre sur le terrain de l’Udinese (34e journée de Serie A), Andrea Pirlo a été convié à répondre aux spéculations sur son avenir avec la Juventus Turin. Le technicien de 41 ans n’a pas souhaité réagir aux informations dévoilées par le journal La Gazzetta dello Sport sur l’envie du propriétaire du club piémontais d’installer sur le banc Massimiliano Allegri. « Mon objectif est de gagner les matches restants pour amener l’équipe en Ligue des champions et remporter la Coupe d’Italie. Je ne pense à rien d’autre, je suis calme et concentré, je n’ai pas le temps pour autre chose. J’ai parlé avec le club, nous avons discuté de tout comme toujours et ce n’est pas la première fois. »

Mots croisés



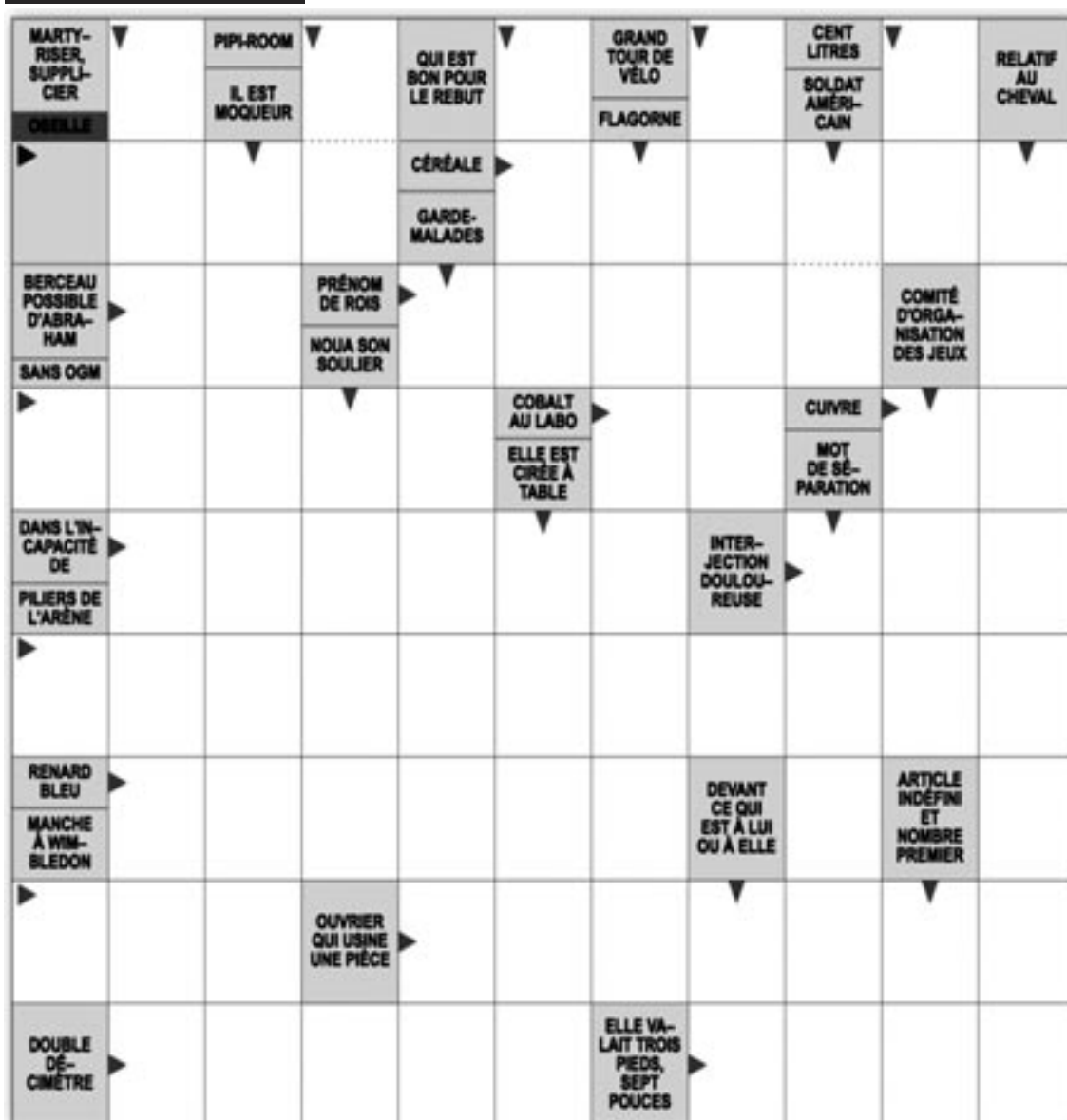
HORIZONTALLEMENT :

1. Plumes du peintre. 2. La moitié d'un entier plus un tiers. 3. Coin de Charente. Faire un nid. 4. Boit à petits coups. 5. Objets de farces. 6. Prénom d'enfant. D'abord veau, puis étalon. 7. Ils suivent le cours. Ne pas marquer de but.

VERTICALEMENT:

A. D'une manière irréprochable. B. Il nage dans un bocal. On y donne des spectacles. Elle nous veut du bien. C. Qui laisse tout voir. Des lettres pour la patronne. Dans les cordes du marin. D. Point dru. Une gorgée d'elixir... E. Passa par la filière. Compris dans l'effectif.

Mots fléchés



Solution sudoku

de l'administration

www.lemondeadm.com



**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73/ 0553 45 62 56

Ou par Email au: **monde.adm@gmail.com**

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : 70 morts et 2623 blessés depuis le début de ramadhan

Soixante-dix (70) personnes ont trouvé la mort et 2623 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers différents régions du pays depuis le début de ramadhan, selon un bilan publié samedi 1er mai par la Protection civile.

Durant la dernière 48 heures, seize (16) personnes sont décédées et 364 autres ont été blessées dans ces accidents, précise la même source.

Par ailleurs, la sécurité de la Protection civile a été intervenue, durant cette période, pour prodiguer les premiers soins à 11 personnes, impliquées par le ramassage de carbone émanant des appareils de chauffage et de chauffe-eau de leur domicile.

La Protection civile a été sollicitée, en outre, pour l'extinction de six (06) incendies survenus et divers à travers plusieurs wilayas.

D'autre part, 425 agents, tous grades confondus, et 85 ambulances, ainsi que 44 engins d'incendie ont été mobilisés durant la même période par la direction générale de la Protection civile pour effectuer des opérations de sensibilisation des citoyens et de désinfection générale des quartiers à travers 3 wilayas, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Les unités de la Protection civile ont effectué, durant cette période, 102 opérations de sensibilisation à travers 19 wilayas (41 communes) pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, ainsi que 67 opérations de désinfection générale à travers 12 wilayas (47 communes).

Les opérations de désinfection ont touché l'ensemble des infrastructures, édifices publics et privés, quartiers et milieux, conclut le communiqué de la Protection civile.

ANNABA

Mort pour un sachet de lait

Un jeune homme, trentenaire, a été décédé jeudi 29 avril en fin de journée à l'hôpital Ben Rochd d'Annaba des suites d'un traumatisme crânien.

Deux jours plutôt, mardi, ce jeune homme a reçu un coup de bâton à la tête asséné par un commerçant de Chéchia Moudhar, localité d'El Tadj à 15 km au sud d'Annaba, selon les informations que nous avons pu réunir.

Tout cela à cause du lait en sachet. Il y a eu échange de mots, querelle et coup de bâton mortel parce que le commerçant, trentenaire également, imposait à ses clients de prendre un autre produit en ce chaque sachet de lait vendu, mais ont indigné nos lecteurs.

De la vente concomitante qui est strictement interdite et à laquelle s'est opposé le jeune client aujourd'hui décédé.

RND

Le directeur de l'industrie relevé de ses fonctions

Le directeur de l'industrie et des mines (DIM) de la wilaya de Bejaia, Abdelrahim Abdelhakki, a été démis, hier jeudi 29 avril de ses fonctions, a-t-on appris de source sûre. Cette mesure, décidée par le ministre de tutelle, est motivée par l'implication, dit-on, de différents directeurs de l'administration dans une affaire liée à la gestion des affaires de la direction de l'industrie. Il faut préciser qu'une enquête a été ouverte par rapport à la gestion de l'industrie industrielle dans la région. Avec la complicité des autorités locales, des investisseurs se sont occupés de plusieurs lots notamment dans les zones d'activités et la zone industrielle de Sidj Khalid dans la commune de Oued El Bordj. Décidée dans le sillage de enquêtes menées par les services de sécurité sur les affaires de corruption et surtout de dilapidation de fonds, plusieurs opérateurs et responsables sont soupçonnés d'avoir bénéficié des avantages et de complicité de l'administration quant à l'acquisition des terrains. A cet effet, les enquêteurs de la gendarmerie nationale en charge du dossier, ont auditionné plusieurs cadres du secteur de l'industrie. En plus des « hommes d'affaires », ayant bénéficié de lots de terrains dans la zone industrielle de Sidj Khalid, sans pour autant concéder leurs projets, des élus à l'APW de Bejaia et de la chambre basse du Parlement figurent parmi les bénéficiaires. Des ex-actes seraient aussi impliqués dans cette affaire, a-t-on précisé.

COMMERCE

Plus de 3.500 infractions durant les 10 premiers jours du Ramadhan

Les services de contrôle économique et de répression de la fraude ont mené, durant les 10 premiers jours du mois de Ramadhan, plus de 35.000 interventions ayant donné lieu à l'enregistrement de quelque 3.500 infractions, a appris l'APS, jeudi, auprès du ministère du Commerce.

Le bilan des activités de contrôle économique et de répression de la fraude au niveau du marché national durant les 10 premiers jours de Ramadhan, fait état de 35.954 interventions lors desquelles les services de contrôle ont constaté 3535 infractions et dressé 3378 procès-verbaux de poursuite judiciaire avec proposition de fermeture de 227 locaux commerciaux. Ces interventions ont permis de saisir une quantité de 39,4 tonnes des marchandises non conformes ou périmées d'une valeur de 15.243 millions DA, outre la découverte d'un montant global de 424011 millions DA pour non facturation, tandis que le nombre d'échantillons prélevés était de 342 échantillons. Les interventions des services du ministère du Commerce ont été réparties sur deux volets, à savoir le contrôle de qualité et la répression de la fraude et le contrôle des pratiques commerciales. Concernant le volet relatif au contrôle de qualité et la répression de fraude, le bilan a fait état de 16.709 interventions des agents de contrôle ayant donné lieu à 1.424 infractions et 1.390 procès-verbaux de poursuites judiciaires avec proposition de fermeture de 54 locaux commerciaux. Ces interventions ont donné lieu à la saisie d'une quantité de 39,4 tonnes de marchandises non conformes ou périmées d'une valeur de 11.733 millions DA. Quant aux marchandises non conformes au plan de l'étiquetage, elles ont été transférées aux centres des instances locales au niveau des services des domaines, du Croissant rouge algérien (CRA), et des foyers pour personnes



âgées, ajoute-t-on de même source. Concernant la nature des contraventions, le bilan a fait état de l'absence d'hygiène en tête de liste des contraventions avec 659 cas, soit 46,3% du total des infractions, suivie de « possession et vente de produits périmés (246 cas, 17,3%), absence de l'autorisation (144 cas, 10,1%), mauvaise conservation des produits (115 cas, 8,1%), non-conformité de

l'étiquetage (71 cas, 5%) possession et vente de produits non conformes (39 cas, 2,7%) et d'autres infractions diverses (130 cas, 10,5%). A propos du contrôle des pratiques commerciales, 19245 interventions ont été enregistrées, ayant donné lieu à 2111 contraventions et l'établissement de 2028 procès-verbaux de poursuite judiciaire et la fermeture de 173 commerces.

Rezig :

Des instructions pour intensifier le contrôle et respecter les mesures préventives dans les espaces commerciaux

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a donné, jeudi, des instructions sur l'impératif d'intensifier les opérations de contrôle et de veiller au respect des mesures préventives dans les espaces commerciaux qui connaissent une grande affluence durant ce mois de ramadhan, indique un communiqué du ministère. Présidant une réunion par visioconférence avec

les directeurs du commerce régionaux et de wilayas, M. Rezig a mis l'accent sur "la nécessité d'intensifier les opérations de contrôle et de veiller au respect des mesures préventives dans les espaces commerciaux qui connaissent une grande affluence durant ce mois sacré", précise la même source. Le ministre a ordonné "de multiplier les campagnes de sensibilisation pour

realiser les mesures préventives contre la propagation du coronavirus qui a rebondit ces derniers jours". A l'issue de la réunion et à l'occasion de la fête des travailleurs du 1er mai, le ministre a présenté ses vœux à tous les cadres et les fonctionnaires du secteur, saluant les efforts consentis sur le terrain notamment durant le mois de ramadhan", ajoute la même source.

Le Président Tebboune préside aujourd'hui la réunion périodique du Conseil des ministres

Le Président de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune préside aujourd'hui, la réunion périodique du Conseil des ministres, a indiqué samedi un communiqué de la

Présidence de la République. "Le Président de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside aujourd'hui 2 mai 2021, la réunion périodique du Conseil des ministres qui sera consa-

crée à l'examen et l'adoption de nombreux exposés relatifs aux secteurs de l'Énergie, la Justice, l'Habitat, le Commerce et la Santé", a précisé le communiqué.

MAROC

Grève dans plus de 10.000 établissements éducatifs

Plus de 25.000 chefs d'établissements éducatifs et travailleurs du secteur de l'Éducation dans plus de 10.000 établissements publics au Maroc ont entamé, vendredi, une grève pour protester contre le non respect par la tutelle des engagements pris.

Dans un communiqué rapporté par les médias locaux, la coordination tripartite des associations des organismes de l'administration éducative a annoncé que plus de 25 000 chefs d'établissements éducatifs, directeurs d'études, directeurs des travaux et surveillants ont entamé vendredi une grève. Les directeurs des établissements éducatifs protestent contre l'exclusion systématique du dossier de l'administration éducative et le non respect par le ministère de l'Éducation, Sidi Amrani de ses engagements. Les directeurs des établissements éduca-

tifs ont boycotté toutes les opérations administratives et éducatives ainsi que tous les moyens de communication avec les directions régionales et académiques régionales de l'éducation et de la formation. Selon des rapports de médias marocains, des centaines d'intendants, d'agents administratifs et auxiliaires d'éducation au Maroc avaient observé, jeudi, des sit-in devant les sièges des académiques régionales de l'éducation et de la formation dans plusieurs régions du Royaume afin de protester contre la non satisfaction de leurs revendications. Les manifestants comptent poursuivre

leur mouvement de protestation durant les prochains jours à travers le boycott de toutes les opérations et le gel de la qualité de membre dans l'ensemble des conseils et associations de soutien aux écoles, outre le boycott de la préparation des examens, des opérations d'inscription durant l'année scolaire 2021/2022 et de toute formation et réunion jusqu'à la satisfaction de leurs revendications. Les intendants, agents d'administration et auxiliaires d'éducation ont promis de recourir à d'autres formes de protestation si le ministère ne donne pas suite à leurs revendications.